

Publié sur le site internet
de la Ville de Villiers/Marne
le 29 septembre 2022 -



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2022

Exécution de l'article L. 2121-25 du Code général des collectivités territoriales

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, LE 30 JUIN, À 20H15, LE CONSEIL MUNICIPAL, dûment convoqué le 24 JUIN 2022, s'est assemblé salle Georges Brassens sous la présidence de son Maire, Monsieur Jacques Alain BENISTI.

Étaient présents :

M. BENISTI, M. OUDINET, Mme FACCHINI, M. BEGAT, Mme CHETARD, M. TAMEGNON HAZOUME, M. PHILIPPS, M. BOUKARAOUN, Mme DORIZON, M. CARDOSO, M. MIGOT, M. MERABET (jusqu'à son départ à la délibération n°2022-06-02), M. ANTOINE, M. MONTOURSIS, Mme FURET, M. MARCHAND, M. MASSOT, Mme BENBELKACEM, M. MALEINE, M. PIRUS, Mme REVIRIEGO, Mme BRICOT, M. AMARA, Mme CINCET, Mme MOHAMMED.

Excusés représentés :

Mme FERRA-WILMIN (pouvoir à Mme FACCHINI), Mme COMBAL (pouvoir à M. BENISTI), Mme VAZ (pouvoir à M. PHILIPPS), M. BONVIE (pouvoir à M. BEGAT), Mme FUMEE (pouvoir à Mme DORIZON), M. NOEL (pouvoir à M. OUDINET), Mme KANDASAMY (pouvoir à M. TAMEGNON HAZOUME), Mme DIARRASSOUBA-CISSE (pouvoir à M. BENISTI), Mme HAMIDOU MOHAMED (pouvoir à M. MIGOT), M MERABET (pouvoir à M OUDINET à compter de son départ à la délibération n°2022-06-02).

Absents excusés:

M. MEGHARA-HADRI.

Secrétaire de Séance :

Evelyne DORIZON

LE QUORUM est atteint et la séance est ouverte à 20h15

M. LE MAIRE.- Bonsoir, mes chers collègues, je vais vous demander de rejoindre vos places, s'il vous plaît.

Nous avons un certain nombre d'absents en raison du Covid et donc, un certain nombre de pouvoirs :

- Mme COMBAL me donne pouvoir.
- Mme VAZ donne pouvoir à M. PHILIPPS.
- M. BONVIÉ donne pouvoir à M. BÉGAT
- Mme FUMÉE donne pouvoir à Mme DORIZON.
- Mme KANDASAMY donne pouvoir à M. TAMEGNON.
- Mme FERRA-WILMIN donne pouvoir à Mme FACCHINI.
- M. NOËL donne pouvoir à M. OUDINET.
- Mme DIARRASSOUBA me donne pouvoir.
- Mme HAMIDOU donne pouvoir à M. MIGOT.

L'ensemble des élus que j'ai cités sont atteints du Covid et ont été obligés de rester à leur domicile. Nous leur souhaitons un prompt rétablissement.

J'ai besoin d'une secrétaire de séance... Évelyne DORIZON. Merci.

Concernant les arrêtés du Maire pris en vertu de l'article L. 2122 du CGCT, y a-t-il des questions ? *(Il n'y en a pas.)*

N° 2022-06-01 – Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 19 mai 2022

Monsieur Jacques Alain BÉNISTI

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des demandes de modification de vote ou des modifications d'interprétation ? *(Il n'y en a pas.)*

*Le Conseil Municipal **APPROUVE à la Majorité** par 25 POUR ET 9 ABSTENTIONS (M. Frédéric MASSOT, Mme Yasmina BENBELKACEM, M. Quentin MALEINE, M. Jean-François PIRUS, Mme Sandra REVIRIEGO, Mme Nicole BRICOT, M. Adel AMARA, Mme Virginie CINCET, Mme Nadine MOHAMMED) ;le procès verbal de la séance du 19 mai 2022.*

N° 2022-06-02 – Présentation du rapport d'observation de la Chambre Régionale des Comptes.

Monsieur Jacques-Alain BÉNISTI

M. LE MAIRE.- C'est un débat que nous avons eu effectivement déjà en Commission des Finances, lors du contrôle de la Chambre Régionale des Comptes. Il faut dire que nous n'avions pas eu de contrôle depuis une quinzaine d'années et que nous n'avons eu jamais de rappel du contrôle de légalité ; la Chambre a donc donné son rapport que vous avez, je pense, tous eu, et que l'on vous a remis notamment avec des éléments de ce Conseil.

Nous avons un certain nombre de bonnes nouvelles. À la remise d'un rapport de la Chambre Régionale des Comptes, le premier élément est de savoir si on a des rappels au droit. Or, aujourd'hui, la Chambre Régionale des Comptes n'a fait aucun rappel au droit, ce qui est une excellente nouvelle et ce qui, vous le savez, n'est pas le cas pour un certain nombre d'autres villes dont je tairai ici les noms, je les ai donnés en Commission des Finances.

En matière de recommandations, le deuxième élément venant tout de suite après les rappels au droit est constitué des rappels de régularité. La Ville de Villiers n'a eu aucun rappel de régularité dans le rapport, ce qui est une bonne nouvelle en soi. Nous en avons parlé également en Commission des Finances.

Et sur les dernières recommandations de performances, la Ville en a reçu trois :

→ Créer une procédure de revue annuelle des risques, afin de procéder aux dotations aux provisions pour risques nécessaires. Nous en avons parlé en Commission des Finances, car chaque année, une délibération reprend tous les impayés de la collectivité que nous devons mettre en non-valeur.

La Chambre nous dit : « En fin de compte, Monsieur le Maire, vous devriez provisionner ces sommes à la base ».

Or, nous avons regardé avec la Commission des Finances et il s'avère que chaque année, nous avons un montant totalement différent. Il est différent parce qu'il y a quelques années, la Chambre Régionale des Comptes et notamment les services fiscaux avaient des mesures qui étaient effectivement un peu plus approfondies à l'égard des familles, pendant des années, nous n'en avons pas eu, ils ne suivaient pas véritablement les impayés que la collectivité avait et dernièrement, nous avons eu un comptable qui, lui, a pris à bras-le-corps ce problème, ce qui a diminué considérablement les non-valeurs.

Nous avons expliqué à la Chambre qu'il était très difficile de faire des provisions en la matière, dès lors évidemment que l'on ne connaissait pas les montants de ces non-valeurs.

→ Le deuxième élément de recommandation de la Chambre est d'adapter une stratégie d'investissement appuyée sur un diagnostic du patrimoine et un schéma directeur immobilier. Cette phrase est mentionnée à chaque fois dans tous les rapports, comme je l'ai dit à la Chambre Régionale, le rapport au S.A.F. me dit la même chose et le rapport au Centre de gestion dit exactement la même chose. Qu'est-ce que cela veut dire ? Cela veut dire que la Chambre demande véritablement dans nos investissements que nous puissions faire des études sur l'état du patrimoine. C'est exactement ce que nous faisons, les services font ces états sur le patrimoine, ce qui permet la plupart du temps d'élaborer tous les budgets d'entretien de nos différents bâtiments. Nous les avons donnés à la Chambre dans la dernière version que nous lui avons remise ; elle a quand même maintenu cette phrase qui est redondante à chaque contrôle.

→ Le troisième élément de recommandation de la Chambre concernant les performances de la collectivité est de formaliser les procédures d'achats publics ainsi qu'une nomenclature des achats permettant de fiabiliser le système d'information et de développer une stratégie des achats.

À aucun moment, la Ville ne remet en question cette recommandation, simplement, c'est déjà fait. La Chambre nous demande d'être plus performants en la matière, pour essayer de fiabiliser un peu mieux le système d'information et surtout de développer des stratégies d'achats, etc. C'est exactement ce que nous faisons, mais nous prenons en compte la remarque de la Chambre et nous lui avons dit que, de toute façon, nous ferions ce qu'elle demandait.

Si nous reprenons quelques éléments sur les différentes réponses que la Ville a faites, notamment l'organisation financière améliorée, c'est un peu paradoxal, parce que la Chambre nous dit que la Ville de Villiers a un surplus administratif, c'est-à-dire qu'elle a trop d'agents, alors que, quand elle fait ses comparaisons, quand on lui demande les ratios élaborés par les différentes villes, on lui dit que des villes externalisent tous leurs services, et que d'autres en fin de compte, font tout en régie. Le cas de la Ville de Villiers est de faire tout en régie : restauration, animation justement, évidemment la piscine, tous les services qui sont externalisés dans d'autres communes. Par conséquent, les communes qui externalisent évidemment ont des masses salariales nettement moins importantes que la Ville de Villiers qui n'externalise pas.

En revanche, on ne dit pas que le coût de ces externalisations est de 20 à 35 % parfois plus élevé sur les budgets de fonctionnement. C'est la raison pour laquelle tant que la Ville de Villiers pourra le faire, elle continuera à faire tout en régie. En plus, notre administration et nos agents de la fonction publique à Villiers sont des plus performants et font en sorte que l'ensemble de ces services qui pourraient être externalisés se comportent parfaitement et soient gérés de manière particulièrement efficace.

Sur la dématérialisation et le suivi de la dépense, l'amélioration logicielle heureusement est en cours, mais vous savez que la Ville de Villiers fait partie d'un centre informatique INFOCOM avec 17 collectivités qui, pour la plupart d'ailleurs, sont actuellement dans notre Territoire ; un effort est fait pour être plus performants pour améliorer les logiciels en cours.

Concernant la transparence financière que la Chambre demande à toutes les villes, elle nous demande plus particulièrement que le DOB et le ROB fassent état de discussions ardues, etc.

C'est chose faite. Nous le faisons à chaque Conseil municipal, parfois, on me dit que c'est trop long, mais je veux écouter tout ce que peut dire l'opposition sur le DOB et le ROB et je pense que la commune ne faillit pas en matière de communication et encore moins en matière de transparence.

D'ailleurs, il faut noter qu'en 27 ans, je n'ai jamais reçu quelque observation qu'il soit de la part du contrôle de légalité qui, vous le savez, est notre contrôle de tutelle évidemment à la Préfecture.

D'autres éléments également nous sont demandés, à savoir que nous devrions améliorer notre performance en matière de fiabilité sur l'inventaire. C'est la raison pour laquelle l'année dernière nous avons embauché un chargé d'inventaire. Ce poste n'existait pas et malheureusement, il alourdit encore la masse salariale. D'un côté, la Chambre nous dit que nous avons trop d'agents et de l'autre, elle nous demande évidemment pour tous ces sujets très épineux sur la partie financière d'embaucher différentes personnes. C'est la raison pour laquelle en matière d'organisation en 2022 nous avons recruté un contrôleur de gestion, pour une meilleure expérimentation du compte financier unique, qui, vous le savez, change aujourd'hui avec une nouvelle nomenclature, mais nous avons fait l'effort d'embaucher. Nous avons donc un agent supplémentaire dans la collectivité et comme vous le savez, lorsqu'il s'agit de catégories B ou A, ce n'est pas donné.

Après, un certain nombre de remarques ont été faites sur des parties très techniques notamment qui font appel - nous en avons parlé en Commission des Finances - à un certain nombre d'écritures de régularisation ; ce sont des montants de 11 000 €. Le Budget de la Ville est, je le rappelle, de 55 M€, mais la Chambre nous fait remarquer qu'elle ne comprend pas une écriture de 2,6 M€ et nous lui rappelons simplement qu'elle a fait une erreur, en effet, la Chambre et son magistrat peuvent faire des erreurs, cela arrive également, et l'erreur qu'elle a commise est simplement due au fait que le compte a été ramené à 11 621 €.

Je ne vais pas rentrer dans les détails, puisque nous l'avons fait à la Commission des Finances, cette Commission étant là pour analyser toutes les remarques de la Chambre.

La Chambre a noté l'assainissement de nos endettements durant un certain nombre d'années, elle a estimé que les indemnités de remboursement étaient élevées, nous le savions, de toute façon, mais elle n'a pas noté que l'État nous accompagnait dans les indemnités de remboursement et qu'il faisait en sorte quand même de diminuer considérablement l'effet de ces indemnités.

Ensuite, ce sont des phrases que nous retrouvons dans tous les rapports de la Chambre Régionale des Comptes, à savoir l'absence de stratégie pour la transition écologique. Cette phrase se trouve partout dans tous les contrôles de la Chambre et elle est d'actualité. Nous avons dit à la Chambre que de nombreuses réalisations ont été faites par la Ville, qu'elle est actuellement sur un projet d'un des plus grands quartiers du troisième millénaire, quartier bas carbone énergie nouvelle, avec toutes les nouvelles technologies permettant de réduire considérablement les énergies et de participer à la dépollution.

Nous avons dit que nous achetions maintenant des véhicules verts, que nous changions les modes de climatisation. Nous sommes actuellement sur un projet de futur réseau de chaleur Grand Paris avec la géothermie, etc.

Nous avons répondu à la Chambre qui estimait que nous n'étions pas assez performants en la matière et nous lui avons dit que nous étions performants. La Chambre estime que nous ne le sommes pas assez. Nous le serons dans les années à venir.

Concernant les investissements, nous trouvons toujours la même remarque sur les schémas directeurs que la Chambre veut absolument que nous mettions en place. En général, comme nous l'avons répété à la Chambre, pendant les six ans, nous fixons le montant, au début du mandat, nous fixons non pas au centime d'euro près, car, vous le savez, des évolutions interviennent sur les matières premières et notamment sur les matériaux. Il est vrai que la Chambre aurait dû nous reprocher de ne pas avoir prévu la guerre en Ukraine ! Cette problématique fait bondir notamment le bois, alors que, vous le savez, le quartier Marne Europe sera construit à 60 % en bois, donc il est vrai que l'augmentation actuelle de 33 % sur le bois va considérablement peser sur les coûts de construction que nous avons sur ce secteur. Mais la vision de la Ville sur les projets dûment démontrés est en cours de réalisation.

Tout a été prévu, tout a été mentionné et qui plus est, nous l'avons envoyé à chaque habitant de la Ville pour dire : « Voilà ce que nous appelons notre bible, notre objectif, notre chemin, et la ligne que nous avons à suivre est articulée dans nos investissements. Nous avons donné ces documents à la population et nous les avons remis aux magistrats de la Chambre Régionale des Comptes.

Il est difficile sur les autres éléments de faire la prévision la plus explicite possible. Quand nous voyons par exemple les uns et les autres, (nous en avons parlé au dernier Conseil municipal) que l'État fixe des primes à ceux qui respectent la loi, je pense à la loi SRU, c'est une bonne chose. Je ne suis pas toujours en train de critiquer nos gouvernants, mais là je trouve que cette mesure est une bonne mesure, car elle est juste ; elle est juste parce que si l'État nous demande dans sa loi de créer des nouveaux logements, il faut également qu'il participe aux incidences qui vont être générées par ces constructions, les écoles, les crèches, etc. L'État le fait. Vous me direz qu'il le fait par une somme modique, mais c'est toujours cela. Jamais un gouvernement précédent ne l'a fait. C'est la raison pour laquelle je salue cette opération.

Par contre, je ne salue pas du tout, quand on nous dit de mettre dans nos budgets une somme précise par logement, et que deux mois après, on dit que l'on s'est trompé et qu'en fin de compte, ce n'est pas du tout cette somme.

Une fois de plus, - et là, je n'incrimine pas nos gouvernants, mais particulièrement la technostructure -, lorsque, comparativement au budget d'État, nous sommes obligés de présenter un budget en équilibre et lorsque l'État nous dit qu'il nous donne tant et que finalement, il donne une autre somme, cela déséquilibre tout.

D'ailleurs, une délibération en parlera tout à l'heure, cela empiète sur ce que nous avons prévu au départ, nous allons le mettre l'année prochaine,

C'est la raison pour laquelle faire des prévisions aujourd'hui et notamment sur l'investissement en fonction de tout ce qui se passe actuellement sur la scène internationale et tout ce qui se passe dans les revirements de la part de l'État, est très difficile. Or, un budget, vous le savez, est toujours prévisionnel. Et nous avons dit aux magistrats : « Vous confondez un contrôle que vous avez avec une structure soit semi-privée, soit semi-publique qui effectivement à un cadre bien précis. Là, vous faites un contrôle sur une collectivité. Le budget qui est mentionné est un budget prévisionnel ».

C'est la raison pour laquelle nous ne pouvons pas ajuster complètement. Le magistrat nous a dit : « l'année dernière, vous avez fait une bonne prévision car 96 % de votre budget prévisionnel en matière de fonctionnement a été réalisé, et 82 % en matière d'investissement. Mais les autres années, il y a eu des différences. Nous lui avons expliqué également que dans le domaine de la comptabilité publique, il existait ce que l'on appelle des reports. C'est-à-dire que quand on n'a pas fini par exemple un projet, les montants qui étaient prévisionnels sur le budget sont reportés sur l'exercice suivant. Il avait l'air de découvrir cette formule que nous avons été obligés de lui rappeler.

Le taux d'administration : j'en ai parlé tout à l'heure, je lui ai rappelé que souvent, il fonctionne sur des ratios, je suis d'accord pour analyser les ratios, lorsqu'ils portent sur des éléments comparables, tandis que là, la comparaison porte sur des villes qui externalisent tout et sur des villes qui internalisent, c'est-à-dire qui font tout en régie. Vous ne pouvez pas comparer vos ratios par rapport à d'autres collectivités encore plus de mêmes strates, alors qu'elles n'ont pas les mêmes modes de pratiques et les mêmes pratiques.

Concernant la commande publique, le magistrat a souligné qu'aucun recours contentieux n'a été fait en matière de marché public et il a estimé que c'était assez rare. J'aurais aimé que lorsque le magistrat nous a dit cela, il puisse l'écrire.

Concernant les procédures insuffisamment sécurisées, nous avons pris cette recommandation de performance, et nous sommes en cours de nomenclature des achats. La mise en place se fera au 1^{er} janvier 2023, pour sécuriser un peu plus nos procédures.

Concernant les hors marchés, c'est dans toutes les collectivités, il faut une meilleure définition du critère technique et des performances environnementales : 100 % des procédures sont en achat durable et les critères ou les prescriptions le sont pour cette année.

Voilà les principaux états de la Chambre Régionale des Comptes. Il est sûr que quand on n'a jamais vu un rapport de Chambre Régionale des Comptes, les éléments sont parfois brutaux, car ils emploient des termes qui font un peu peur. J'ai analysé cela au Comité syndical du Syndicat d'Action Foncière tout à l'heure, puisque nous avons devant les élus élaboré le rapport de la Chambre Régionale des Comptes, mais non pas sur ma présidence, puisque c'était sur celle de mon prédécesseur, mais je l'ai un peu défendu. Et j'ai dit aux élus que toutes les recommandations qui étaient sur ce rapport étaient exactement les mêmes en copié-collé que nous avons, nous. Et le rapport que j'ai également de la Chambre sur le CIG, le Centre Interdépartemental de Gestion de la fonction publique comporte exactement les mêmes choses au mot près, à la virgule près et au point près.

Je donne la parole maintenant à qui veut la prendre. Monsieur MASSOT

M. MASSOT.- Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, chers collègues, je voudrais dire au préalable, avant de lire mon intervention, mon malaise par rapport à votre présentation, Monsieur le Maire.

Mon malaise parce que le magistrat de la Chambre Régionale des Comptes est un professionnel, il a fait son métier en rédigeant un rapport sur la Ville, sur lequel nous ne sommes pas tout à fait d'accord concernant l'analyse, j'y reviendrai, mais il a rédigé son rapport avec professionnalisme et rigueur. Or, en vous écoutant, on a juste l'impression qu'il a méprisé la Ville et qu'il ne connaît pas les règles. Soyons sérieux deux secondes, un magistrat de la Chambre Régionale des Comptes connaît les règles, connaît la comptabilité publique et n'est pas ébahi devant vos présentations.

Alors, un contrôle de la Chambre Régionale des Comptes est toujours un moment difficile. Il suppose un travail ardu pour apporter des réponses aux interrogations de la Chambre *a fortiori* quand il se déroule sur une longue période, ici un an et demi.

Permettez-moi, avant de faire état de nos remarques sur ce rapport, de remercier les services municipaux pour leur travail et leur dévouement à notre municipalité dans le cadre de l'élaboration de ce rapport.

Ce rapport a pour objet de faire état du contrôle des comptes et de l'examen de la gestion de la commune. Aussi, derrière l'analyse chirurgicale des comptes de la Ville, apparaissent les critiques sur la gestion et les carences en matière stratégique de notre commune, j'y reviendrai.

Donc, Monsieur le Maire, vous vous félicitez qu'il n'y ait pas de rappels au droit, en d'autres termes que la commune respecte la législation. Permettez-moi de dire que cela me paraît tout simplement normal. On peut néanmoins regretter que la Chambre Régionale des Comptes ait arrêté son contrôle pendant l'année 2020. De ce fait, les nouvelles obligations concernant la transparence des indemnités et l'égalité hommes-femmes ne sont pas mentionnées et le fait que vous ne respectiez pas ces obligations non plus.

Vous nous indiquez votre satisfaction à la lecture de ce rapport, mais avons-nous lu le même document ?

Les critiques sur votre action et sur votre manque de vision stratégique sont nombreuses.

Au-delà des remarques sur la procédure sur lesquelles je ne vais pas m'appesantir ce soir, la Chambre vous reproche une très faible prise en compte de la question environnementale. Vous l'avez vous-même abordée. Nous ne sommes pas surpris. Nous avons dénoncé à plusieurs reprises votre manque d'implication sur la question environnementale, ce que la Chambre note à plusieurs étapes de son rapport.

Sur les orientations budgétaires, par exemple, la Chambre remarque que les aspects environnementaux apparaissent dans votre rapport d'orientation sans décisions concrètes subséquentes (page 16 du rapport, si vous voulez les détails).

Sur la stratégie d'investissement, la Chambre relate une séquence hallucinante où vous expliquez que l'intérêt général se résume à un financement supplémentaire, pour reprendre les propos de la CRC, à la question relative à la manière dont les enjeux d'intérêt général, transition écologique, économie d'énergie, etc., sont intégrés à la prise de décision, la commune répond que ces enjeux peuvent être pris en considération avec les aides ciblées de la part d'autres collectivités et de l'État.

Pour faire court, l'écologie c'est bien, quand cela rapporte des subventions. C'est tout simplement affligeant.

Sur les appels d'offres, la Chambre vous reproche une prise en compte insuffisante aussi de l'environnement. La commune est ainsi sommée de renforcer ses exigences environnementales et sanitaires contrairement à ce que vous venez de dire.

Alors, la Chambre remarque votre peu d'intérêt pour l'écologie, nous nous en plaignons et la planète ne vous remercie pas.

La Chambre note aussi votre peu de goût pour la démocratie au sein du Conseil municipal et par exemple pour la documentation budgétaire. Nous vous avons signalé à plusieurs reprises la légèreté de vos documents budgétaires. La Chambre juxtapose les conclusions de vos rapports d'orientation budgétaire des années 2014 et 2019 pour en montrer l'étrange similarité. Elle relève que le Plan Pluriannuel d'Investissement 2015-2020 est succinct (pour reprendre le mot de la Chambre) et c'est là la critique essentielle. Vous en profitez d'ailleurs pour oublier vos obligations nées de la loi du 4 août 2014 sur les rapports sur la situation d'égalité en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, en ne présentant pas de rapport sur le sujet.

La Chambre critique votre manque de stratégie en matière d'investissements et de pilotage de ces investissements. Vous ne maîtrisez pas le patrimoine et vous n'avez pas organisé le transfert de vos équipements vers la Métropole du Grand Paris ou le Territoire, faute de suivi régulier du patrimoine. Vous l'avez d'ailleurs noté dans votre prise de parole. Or, c'est la vente de ce patrimoine qui finance l'essentiel des investissements de la Ville, c'est aussi une des critiques de la Chambre.

La CRC nous le dit très clairement, pas en utilisant ces mots, mais vous vendez les bijoux de famille pour financer les investissements sans connaître précisément ce qui reste dans votre coffre. Que la municipalité ait une gestion active de son patrimoine, c'est souhaitable, mais qu'elle gère à l'aveugle, c'est particulièrement problématique.

Effectivement, vos choix de gestion de la Ville et notamment une faible mutualisation des moyens obèrent sa capacité d'autofinancement.

La Chambre décrit avec minutie ce que coûte à la Ville votre choix d'un faible transfert des moyens vers la MGP ou le Territoire. Rappelons ici que la municipalité peut transférer des moyens vers la Métropole ou le Territoire et garder le service public local dans votre Ville, dans notre Ville, sans en payer le coût complet. Certes, vous en perdriez la responsabilité directe, le pouvoir que cela vous confère, mais cela diminuerait les coûts pour notre municipalité.

La CRC vous reproche surtout une absence de maîtrise de la situation financière de la commune et elle qualifie même la situation économique de fragile, ce qui devrait vous amener à prendre des mesures énergiques sur l'organisation de notre commune.

Après 27 ans de gestion de la municipalité, vous ne pouvez plus guère prétexter ici de l'état dans lequel vous avez reçu la Ville, sauf à mettre en avant votre incapacité à la faire évoluer durant plus d'un quart de siècle !

Concernant la gestion, la Chambre vous reconnaît la diminution substantielle de l'endettement de la Ville. Je m'associe à cette remarque et je n'oublie pas, ni votre responsabilité dans la dérive des emprunts, ni votre refus de l'admettre, lorsque j'ai dénoncé cette dérive et les emprunts toxiques.

Croisés avec l'évolution de la sociologie des Villiérains, ces éléments expliquent la détérioration progressive du service public local et l'augmentation des coûts des services de la municipalité.

Les Villiérains qui étaient nombreux ce soir devant l'entrée du Conseil, ne vous remercient pas.

Enfin, le rapport met au jour un certain nombre d'inexactitudes dans vos propos que je me permets ici de rappeler. Depuis de nombreuses années, vous nous annoncez que vous avez une politique forte en matière de stagiairisation et de titularisation des contractuels de la Ville. Le rapport démonte ces propos et nous indique que la part de rémunération du personnel non titulaire a crû de 20 % entre 2015 et 2019.

La Chambre vous cite pour indiquer que les subventions aux associations sont à un niveau « acceptable ». Elle ne reprend pas à son compte votre assertion et c'est aussi notre cas.

Vous nous indiquez, que les procédures d'achats, vous l'avez rappelé, sont parfaitement réglementaires. La Chambre attire justement l'attention sur les achats hors procédures qui sont nombreux et peu maîtrisés. Je prends un exemple parfaitement au hasard : la société N.R.C. a bénéficié de 285 000 € d'achats hors procédures. La Chambre Régionale des Comptes regrette l'absence de sécurisation des procédures de la commande publique et l'absence de politique d'achat, ce qui pose une vraie question au regard des engagements de la Ville, afin de diminuer ses charges courantes.

Vous ne répondez pas sur ces points.

Pour conclure, ce rapport n'est pas positif à votre égard. S'il agrée l'alignement réglementaire des procédures budgétaires qui, rappelons-le, sont pilotées par les agents de la municipalité, il vous reproche vivement votre manque de stratégie et de vision pour notre cité. Et encore, il n'analyse pas les conséquences de votre frénésie immobilière notamment en termes de service public et plus spécifiquement de service public dédié à l'enfance et que les Villiérains reçoivent de plein fouet aujourd'hui.

Vous devriez ajuster le service public de la Ville, mais vous n'avez pas dégagé les marges de manœuvre vous permettant de le faire. Merci.

M. LE MAIRE.- Merci Monsieur MASSOT. Qui veut prendre la parole. Monsieur PIRUS.

M. PIRUS.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, bonsoir. Effectivement, c'est un sujet dont nous avons longuement débattu en Commission des Finances et vous avez eu l'occasion d'apporter certaines précisions en Commission notamment sur le trop-perçu, 3,2 M€ tout de même en matière de taxe sur les ordures ménagères.

Nous partageons avec vous certaines de vos réserves quant aux conclusions de ce rapport, notamment en matière de gestion de la dette. Il n'en demeure pas moins qu'il y a aussi dans les critiques et recommandations de ce rapport et dans votre réponse un certain nombre de points qui corroborent des remarques que nous avons pu faire dans cette enceinte, en particulier concernant l'absence de stratégie ou de vision à moyen terme.

Vous écrivez vous-mêmes dans votre réponse, parlant du projet Marne Europe (je vous cite) : *« Si cela n'est pas une stratégie claire pour l'avenir, je ne sais pas ce que l'on appelle stratégie »*.

Je vous confirme, Monsieur le Maire, qu'une stratégie ne se limite pas à un projet-phare, et d'ailleurs, personne ne conteste dans le groupe « Mieux vivre à Villiers » l'impact majeur qu'aura ce projet sur le Territoire.

Mais nous attendons d'une stratégie de développement économique à l'horizon 2030 :

- Une vision globale qui intègre par exemple le risque d'un développement à deux vitesses, avec une activité économique intense de ce nouveau quartier qui pourrait être auto-suffisant et qui ne profiterait pas, voire nuirait au dynamisme des autres quartiers notamment du centre-ville,
- Une stratégie qui intègre l'évolution à cet horizon des PME dans nos zones d'activité commerciale, compte tenu de ce nouveau quartier et de l'évolution des secteurs d'activité sur une période de dix ans,
- Des évolutions des possibilités d'emploi offert par le développement du Pôle Image à Bry, du développement du télétravail.
- Une vision globale du Territoire avec les interactions positives et négatives entre les différents éléments que je viens de citer et d'autres.

De même, l'auditeur relève, vous l'avez souligné comme Monsieur MASSOT, l'absence de stratégie en matière de transition écologique, point que nous avons d'ailleurs développé lors de nos échanges sur le Débat d'Orientations Budgétaires.

Vous y répondez par la liste des actions engagées. Ce n'est pas le sujet. Ce n'est d'ailleurs pas la remarque de l'auditeur, il ne vous a pas dit que vous ne faisiez rien en la matière. Il vous reproche l'absence de stratégie. Que pourrait être une stratégie de transition écologique pour Villiers ? Elle consisterait à commencer par définir un objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre de notre Territoire à horizon 2030, qui soit à la fois réaliste compte tenu des caractéristiques de notre Ville et compatible avec la trajectoire nationale et même européenne qui doit, je le rappelle, nous amener à respecter une réduction de moins 55 % d'ici 2030, et 2030 c'est demain, et c'est maintenant que cela se joue.

Et ce n'est qu'une fois cet objectif fixé que l'on pourrait juger si effectivement la liste des actions engagées est suffisante.

Il faudrait pour cela commencer par mesurer cette empreinte globale pour calculer ensuite projet par projet, l'impact positif ou négatif en matière d'émission. Le projet Marne Europe aussi vertueux soit-il, commencera, comme tout chantier par générer des gaz à effet de serre et donc par ne pas diminuer la note.

Je pourrais poursuivre dans d'autres domaines que la transition écologique. En matière de santé, quel est le taux d'accès aux soins profession par profession que vous souhaitez atteindre à la fin de la mandature ?

En matière de sécurité, nous en avons un peu parlé quand nous avons évoqué les caméras de vidéosurveillance, quels sont les indicateurs, les objectifs visés qui vous permettront au moins d'affirmer à un moment donné que nous avons atteint nos objectifs ?

Je ne vais pas revenir sur le sujet de la petite enfance, mais tout de même, la Ville paye 40 000 € par an pour se faire assister sur les prévisions d'évolution des effectifs scolaires. On pourrait attendre que le résultat de cette bonne visibilité aboutisse à autre chose qu'ouvrir des classes en réquisitionnant des espaces dédiés au périscolaire.

Il y a, de toute évidence, sur ces sujets de politique pluriannuelle de grandes marges de progrès.

Mais je voudrais terminer par une note d'espoir. Nous avons pu mesurer depuis deux ans, donc postérieurement à la période couverte par ce rapport, les progrès accomplis dans l'information financière fournie par la Ville et je pense pouvoir dire que

nous y avons modestement contribué par les nombreuses questions que nous posons régulièrement.

Si mon intervention peut avoir les mêmes effets sur la planification pluriannuelle dans les domaines critiques que nous avons cités, elle n'aura pas été inutile. Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Je vais vous répondre.

Alors, Monsieur MASSOT, le rapporteur connaît bien les comptes publics, heureusement, mais je doute qu'il connaisse réellement la fonction de maire et ensuite la manière dont on dirige aujourd'hui une collectivité. Comme je l'ai exprimé tout à l'heure, je ne vais pas rappeler tout ce que j'ai dit sur les réflexions de ce contrôleur, mais je lui ai fait remarquer qu'il ne connaissait pas réellement la manière de gérer une collectivité, sinon il ne l'aurait pas évidemment transmis.

Mon directeur du S.A.F., ancien directeur de Villejuif, ancien directeur de Villeneuve-Saint-Georges qui est un directeur des villes de gauche dit que les magistrats, de toute façon, ont des phrases attitrées ; on leur demande de mettre ces phrases et ils estiment qu'en positionnant ces phrases, ils ont fait leur rapport. Or, ce n'est pas cela. Si, comme j'ai entendu parmi les deux interventions, en allant chercher les choses sur le fond, sur la partie technique des comptes publics, sur la gestion réelle d'une collectivité, on aurait pu voir jaillir des choses... il est dit que l'on n'a pas de stratégie sur le patrimoine. Or, aujourd'hui, nous présentons un rapport de 30 pages sur chaque bâtiment, sur tout ce que l'on doit faire dans le bâtiment, à partir de quand et avec quels moyens techniques.

Vous avez fait l'éloge tout à l'heure de nos agents et de notre direction, vous avez bien fait de le leur exprimer, mais le fait de leur dire qu'ils faisaient bien les choses et qu'ils étaient formidables, annonçait quelque chose, on attendait derrière les critiques sur la gestion de la collectivité et notamment sur tous ces aspects définis par le rapporteur.

L'un et l'autre vous parlez de faible implication des aspects environnementaux sur l'économie d'énergie, etc. Encore une fois, à quoi cela sert en fin de compte de se faire plaisir avec des termes écologiques, sans en voir le fond ? Quelle est la problématique aujourd'hui en la matière à Villiers ? Villiers est en bordure de l'autoroute A4, 278 000 véhicules le matin, 278 000 véhicules le soir. Cela provoque de la pollution.

M. MASSOT.- Les autres polluent.

M. LE MAIRE.- Les autres polluent, vous avez bien fait Monsieur MASSOT de dire cela, mais nous faisons quelque chose et si vous ne l'avez pas compris, c'est dommage. Pourtant je vous le répète, la première des mesures que j'ai été amené à prendre est de faire une gare du Grand Paris et une gare d'interconnexion. Elle n'était pas prévue...

M. MASSOT.- Il manque 300 M€.

M. LE MAIRE.- Elle sera financée, ne vous inquiétez pas. Il ne manque pas 300 M€. C'est le bras de fer actuellement entre la Région et l'État et nous sommes non pas acteurs, mais spectateurs aujourd'hui.

Donc, cette gare d'interconnexion qui sera financée permettra à 70 000 véhicules d'être enlevés de l'autoroute A4, puisque la plupart des Seine-et-Marnais prendront les transports en commun et pourquoi les prendront-ils ? Parce qu'ils arriveront à cette gare d'interconnexion qui les mettra sur le réseau justement du Grand Paris, leur permettant d'aller soit au sud, soit au nord. Quand on fait le reproche à tous ces Seine-et-Marnais de prendre leur voiture, ils répondent tous : « Mais vous me reprochez de prendre ma voiture, que voulez-vous que je fasse ? Que j'aille à Paris et ensuite que je prenne un autre métro ou un autre moyen de transport pour aller dans le Nord ou dans le Sud ? Cela me demande des heures et des heures. Je préfère prendre mon véhicule ».

De toutes les études qui ont été lancées, il est ressorti que 70 000 véhicules en moins emprunteront l'autoroute A4.

Il s'agit là d'une mesure concrète qui va enlever toutes les particules que l'on respire aujourd'hui et que l'on respire depuis des années. Ce n'est pas d'hier que l'on respire ces particules qui peuvent créer des cancers.

Cette mesure emblématique va résoudre une grande partie de la pollution. Il est vrai, Monsieur PIRUS, vous avez raison, en faisant venir toutes les entreprises qui vont travailler, vous dites que le chantier va engendrer de la pollution. Je suis d'accord avec vous. Mais que fait-on ? Que répondre à une mère de famille qui dit : « Monsieur le Maire, quand je pars le matin, mes enfants sont toujours couchés et quand je rentre le soir, mes enfants sont déjà couchés ». Il s'agit de lui permettre d'aller travailler à 5 minutes de chez elle et de passer simplement avec ses enfants les quatre heures qu'elle passe dans les transports actuellement. Nous sommes d'accord. Cette personne prend peut-être sa voiture, nous allons lui permettre de ne plus prendre sa voiture et d'aller travailler à 5 minutes. Là, je parle pour les Villiéro-Villierains, cela leur permettra de

trouver un emploi à proximité, 2 000 emplois sur les Simonettes, 6 000 emplois sur Marne Europe et merci d'avoir rappelé les grands projets.

Quand vous dites en matière de stratégie : « Monsieur le Maire, vous n'avez pas de stratégie », je vous réponds que ma stratégie est très claire. Quand j'ai pris la Ville en 1995, il n'y avait pas d'argent. Le maire avait construit un bâtiment qui a endetté la Ville, nous venons de finir de régler aujourd'hui, le prêt s'étalait sur 25 ans, il s'agit de la médiathèque. Il a voulu une médiathèque qui ressemblait à celle de Rouen qu'il connaissait bien, mais Rouen à 420 000 habitants dans la Communauté urbaine. Nous, à l'époque, nous avions 22 000 habitants, quand elle a été réalisée.

D'ailleurs, le lendemain du jour où j'ai gagné l'élection, le maire m'a reçu dans son bureau et m'a dit : « Bon courage, parce que tu vas être à la tête d'une Ville qui n'a pas de finances, il n'y a aucun financement, pas d'argent, tu es condamné pour tout ce que tu vas faire à emprunter, il est impossible de financer par de l'autofinancement, car nous n'avons pas de recettes. Il n'y a pas d'entreprises, et un tiers ne paie pas d'impôt, un tiers est constitué de familles qui sont totalement écrêtées qui n'ont pas d'argent, seul un tiers, et à l'époque c'était 22 %, payait l'impôt en totalité ». Il m'a dit : « Voilà ta mission. Bon courage ».

C'est là que la stratégie intervient, quelle stratégie pouvions-nous avoir ? Pas d'entreprises, la population est ce qu'elle est, et nous sommes obligés de gérer cette situation. Je vous expose les stratégies. La stratégie était de trouver un moyen de faire venir les entreprises et je l'ai trouvé, en faisant venir deux gares supplémentaires dans un secteur pour pouvoir développer des emplois, c'était la seule manière, premièrement, de procurer des emplois à ma population, deuxièmement, d'apporter des finances. Vous avez tous vu l'état financier que nous ont apporté les services fiscaux, l'évolution des recettes que nous allions avoir. La stratégie d'un bon gestionnaire est celle-là, elle est de permettre évidemment d'avoir des financements pour pouvoir réaliser ce que l'on a à réaliser et de ne plus faire appel à l'emprunt. Depuis maintenant 2014, nous ne faisons plus appel du tout à l'emprunt et c'est ce qui nous permet, justement, grâce à cette stratégie, de pouvoir dégager un peu d'autofinancement.

M. PIRUS.- *Vous avez emprunté 2 millions d'euros l'an dernier et voté depuis une autorisation d'emprunt de 6 millions (ajouté lors du conseil municipal du 22 septembre).*

M. LE MAIRE.- Vous êtes constamment en train de dire : « Je ne comprends pas Monsieur le Maire pourquoi vous n'empruntez pas avec des taux aussi favorables, moi j'emprunterais ».

Nous avons emprunté de 7 à 8 M€ par an, et vous savez pourquoi nous avons emprunté simplement parce qu'à l'époque il n'y avait pas encore la guerre en Ukraine, mais nous luttons tout simplement contre le Covid et le Covid nous a coûté 2 M€, nous ne les avons pas prévus. C'est vrai. Nous avons été obligés de rembourser ces 2 M€. C'est la raison pour laquelle nous avons emprunté. Je suis un peu étonné de votre réaction, parce que vous avez été le premier à nous demander pourquoi nous n'empruntions pas.

Ensuite, sur la faible implication des aspects environnementaux, je viens de vous démontrer que les stratégies en la matière sont des plus cohérentes et des plus significatives. Monsieur MASSOT a dit que l'on n'a pas d'aide de subvention, je reprends vos termes : « c'est bien quand cela rapporte des subventions ». D'abord, les subventions ne rapportent rien. Quand vous faites un projet justement sur l'environnement, la première des choses est d'aller vers les financeurs que sont la Région, le Département, mais surtout l'État. Or, l'État nous dit maintenant sur l'ensemble des zones que nous avons créées, avec notre stratégie de développement économique et notre stratégie de développement de l'emploi, qui est valorisée (prenez toutes les revues professionnelles en la matière) que nous avons mis en place le plus grand projet de la Métropole aujourd'hui, excusez du peu !

Deuxièmement, nous sommes le secteur qui va rapporter le plus d'emplois dans les dix prochaines années. Lisez tous les rapports qui sont faits. Je sais que cela ne vous fait pas plaisir de lire ce genre de choses, mais en matière de stratégie, je pense que je n'ai pas de leçons à recevoir de quiconque sur le problème stratégique.

Concernant l'égalité hommes et femmes, nous avons un élu, Monsieur MIGOT, qui gère avec beaucoup d'efficacité ce problème, ce qui nous permet d'avancer largement sur tous ces problèmes d'égalité hommes-femmes. D'ailleurs, les hommes pourraient me reprocher l'égalité parmi les employés de la Ville, puisqu'il y a quasiment deux tiers de femmes et un tiers d'hommes. Ils pourraient me dire : « Monsieur le Maire, vous n'êtes pas pour l'égalité ». Des hommes pourraient intervenir en disant : « Monsieur le Maire, vous donnez plus d'emplois aux femmes qu'aux hommes ».

Concernent ensuite la maîtrise du patrimoine, pardon de me répéter, les services, comme vous l'avez dit, ont très bien travaillé, puisque nous avons un état presque au centime d'euro dans nos bâtiments de tout ce que nous devons faire dans le temps ; il est vrai que nous avons des priorités au nombre de trois :

- la première est la sécurité, quand on a un gymnase où il y a un problème, la sécurité est assurée.

- la deuxième : les éléments où il est recommandé de faire les travaux

. La troisième : les éléments de confort. Il est vrai que le confort reste en troisième position, et nous faisons tous les travaux qui sont justement dans ce rapport sur la vie de notre patrimoine, et nous faisons la moitié de ce qui est mentionné dans la deuxième partie. Quand vous dites, - et là, je n'ai pas compris le rapport avec le patrimoine - que l'on vend le patrimoine, cela ne figure pas du tout dans le rapport...

M. MASSOT.- Si, c'est précisément dans le rapport.

M. LE MAIRE.- de faire en sorte de vendre du patrimoine.

Mais c'est ce que nous avons dit au rapporteur, au contrôleur : vous ne pouvez pas à un moment nous dire : « Attention, il ne faut pas emprunter », et d'un autre côté nous dire : « Vous vendez du patrimoine pour pouvoir financer ce que vous avez à financer ». Il faut savoir ce que l'on veut.

Monsieur MASO, nous ne pouvons pas être constamment dans un système de contradiction en disant : n'empruntez pas, mais ne vendez pas non plus votre patrimoine. Comment pouvons-nous financer à ce moment-là tout ce que nous avons à financer. Si on nous dit que nous devons provisionner du patrimoine et l'entretenir, avec quel argent allons-nous l'entretenir si nous ne sommes pas obligés de vendre une partie de ce patrimoine pour financer l'entretien de l'autre.

M. MASSOT.- Votre capacité d'autofinancement de la Ville se dégrade, alors qu'elle devrait s'améliorer, et comme elle se dégrade, vous n'avez pas d'autres moyens pour financer les investissements que de vendre du patrimoine que vous ne connaissiez pas en détail au moment de l'écriture du rapport puisqu'effectivement depuis, vous avez embauché quelqu'un qui a permis de faire un état assez précis du patrimoine et que vous n'avez pas encore informatisé.

C'est ce que dit le rapport.

M. LE MAIRE.- Ce n'est pas du tout ce que dit le rapport.

M. MASSOT.- Vous voulez que l'on s'amuse à le lire !

M. LE MAIRE.- Le magistrat parle de l'état du patrimoine, il ne dit pas quel est notre patrimoine, nous connaissons parfaitement notre patrimoine, heureusement pour nous et pour les services.

Le fait de dire à mes cadres qu'ils ne connaissent pas le patrimoine de la Ville est honteux. Je pense que vous êtes conscient de ce que vous êtes en train de dire.

Nous sommes contraints aujourd'hui, tant que nous n'avons pas les recettes de Marne Europe, véritablement de vendre du patrimoine pour financer les investissements. Quand la Chambre dit : « Vous ne dégager pas assez de marges de manœuvre, etc. », elle ne dit pas comment nous pouvons dégager des marges de manœuvre, alors qu'elle nous dit que nous devons entretenir notre patrimoine. Si nous entretenons notre patrimoine, nous sommes obligés de dégager des fonds pour pouvoir le financer. Si nous dégageons des fonds pour le financer, nous diminuons notre capacité de le faire en fonds propres. C'est simplement une règle comptable qui peut s'appliquer y compris dans le privé.

Ensuite, en ce qui concerne les emprunts structurés, nous avons déjà eu le débat, plus de 20 000 habitants, 997 collectivités ont utilisé ces emprunts structurés dont certains sont devenus toxiques. Je n'ai aucune honte à me retrouver avec les 996 maires qui, comme moi, ont écouté l'ancien Crédit municipal, car c'était le Crédit municipal qui s'est transformé par la suite en DEXIA qui était l'autorité proche de la Caisse des Dépôts qui finançait toutes les collectivités, qui se disait toujours être le représentant de l'État, même s'il avait des fonds privés, mais toutes les collectivités les 996 maires comme moi ont pensé que DEXIA n'aurait jamais de problèmes financiers et lorsqu'il nous disait d'emprunter sur des rapports monétaires notamment euro - franc suisse, etc. Nous les avons crus, et malheureusement, nous aurions mieux fait de ne pas les croire.

Je dis également qu'ils étaient relayés par les services préfectoraux.

Concernant ce que disait Monsieur PIRUS, sur la dette, nous sommes actuellement en train de rembourser notre dette, et je pense que nous le faisons d'une manière assez substantielle ; donc, nous arrivons à rembourser notre dette, et nous arriverons à le faire. L'important, pour nous est de faire en sorte de nous redonner une capacité d'autofinancement avec les premières recettes que nous aurons de Marne Europe. Vous avez toujours parlé des problèmes de stratégie. J'ai répondu en même temps à la critique de Monsieur MASSOT, je ne referai pas la réponse que je viens de vous faire.

Ensuite, c'est vrai, les travaux de Marne Europe vont générer des émissions à effet de gaz à effet de serre, des pollutions. Malheureusement, nous serons contraints de le faire. Nous en ferons moins pourquoi ? Parce que nous allons utiliser 60 % de bois et le bois n'est pas générateur de particules et c'est mieux que le béton, mais il restera quand même 40 % de béton qui vont générer des pollutions. Mais c'est le prix à payer et

pour avoir un horizon plus clair pour nos finances et également pour apporter des emplois à notre population.

Sur la partie caméras, je n'ai pas très bien compris. Nos objectifs sont clairs. Les caméras sont là pour essayer de protéger notre population, d'abord par une action de prévention et ensuite de répression. Elle permet heureusement, j'étais avec la procureure ce matin sur une affaire qui s'est passée dans les Luats, grâce aux caméras, on a pu identifier l'auteur d'une agression lamentable qui s'est effectuée et la procureure m'a dit que si nous n'avions pas eu cet élément, le jeune qui a été identifié n'aurait pas été incarcéré.

Mais nous pourrions relater toutes les opérations policières qui sont faites en utilisant des caméras. Vous savez que la procédure est extrêmement lourde. Pour utiliser, quand il y a infraction, la caméra, pour revoir le film, il nous faut l'accord non pas du Procureur mais d'un substitut du Procureur pour pouvoir revisiter le film qui s'est passé au moment de l'agression.

Concernant les études, on ne dépense pas 40 000 € par an concernant la stratégie scolaire, nous les avons dépensés cette année ou l'année dernière.

M. PIRUS.- On nous a dit qu'il s'agissait d'un contrat récurrent et nous avons même posé la question en Commission des Finances, puisque c'était un contrat récurrent, s'il n'y avait pas un problème de dépassement de seuil. On nous a assuré que tout était réglementaire, mais c'était bien un contrat récurrent.

M. LE MAIRE.- Je ne savais même pas qu'on l'avait tous les ans. Au temps pour moi. Je sais reconnaître. Je pensais que nous ne l'avions fait qu'une seule fois. Donc, nous l'utilisons tous les ans pour essayer d'éviter ce qui se passe en ce moment.

Voilà pour les réponses sur ce rapport qui est un « dont acte »

M. MASSOT.- Page 3 du document que vous nous avez transmis qui s'appelle synthèse, il est dit : « Pour autant, le service de la dette continue de peser lourdement sur les marges de manœuvre de la commune et elle a dû vendre des immobilisations pour financer une partie de ces investissements. Dans ce contexte, la commune gagnerait à définir une stratégie d'investissement adossée à une meilleure connaissance de son patrimoine et à un schéma directeur immobilier pour prioriser ses projets d'investissement dans un cadre pluriannuel et répondre ainsi aux besoins de la population au mieux de ses ressources financières ».

Ce n'est pas nous qui vous disons que vous avez vendu les bijoux de famille sans connaître ce qu'il y a dans le coffre. C'est la Chambre Régionale des Comptes dans ses propos. Merci.

M. LE MAIRE.- Elle ne le dit pas comme cela. Monsieur MASSOT, vous faites une interprétation du magistrat qui est quelque peu...

Nous savons exactement ce que nous avons dans le patrimoine et exactement ce que nous voulons. Ne vous inquiétez pas. Le magistrat dit simplement que nous pourrions le prévoir et l'anticiper. Or, aujourd'hui, il est très difficile d'anticiper. Nous connaissons exactement le patrimoine que l'on peut vendre. Nous ne pouvons pas - et je le redis encore une fois - faire autrement. Il n'y a pas d'autres stratégies aujourd'hui, si ce n'est d'attendre les financements qui vont arriver de Marne Europe et qui vont régler, je pense... De nombreuses personnes disent que l'on va devenir riche. Non, nous deviendrons moins pauvres et en devenant moins pauvres, nous aurons monté une marche supérieure qui permettra de financer par la suite en autofinancement l'ensemble de nos investissements.

Madame CINCET.

Mme CINCET.- Je n'avais pas l'intention de prendre la parole mais j'ai cru entendre parler d'égalité hommes-femmes et cela fait longtemps que je veux en parler, donc, je profite de cette occasion. Je voulais remercier Evelyne DORIZON de faire le travail de secrétaire tous les soirs du Conseil municipal que j'ai fréquenté et je voulais saluer vos efforts, Monsieur le Maire, pour essayer d'avoir une stratégie de lutte contre les stéréotypes en proposant un ou une secrétaire, bien que j'aie l'impression que vous abandonnez un peu cette méthode ces derniers temps. Je voulais souligner maintenant que vous avez mené cette stratégie, vous constatez que l'échec est récurrent, puisque c'est une femme qui prend toujours ce rôle. Soit les hommes ont le courage de prendre ce rôle à bras-le-corps et je pense qu'ils peuvent le faire, soit les femmes peut-être doivent refuser un rôle qui leur est assigné constamment. Merci.

M. LE MAIRE.- Merci Madame CINCET, je viens d'embaucher une administratrice de la fonction publique au CIG qui va occuper le deuxième poste du CIG et, en matière de fonction publique, c'est l'excellence de l'excellence au Centre de Gestion et j'ai été très heureux d'embaucher une femme. On dit toujours que l'on embauche beaucoup les femmes dans les catégories C et peu dans les catégories B et A. Nous faisons l'effort d'embaucher des femmes dans les catégories A+, c'est-à-dire la haute fonction publique.

Je vous remercie pour ce débat intéressant.

Monsieur AMARA.

M. AMARA.- Nous n'allons pas revenir sur le rapport qui reprend globalement toutes les remarques que nous avons pu faire lors du Débat d'Orientation Budgétaire. Je ne vais pas reprendre les 12 minutes de mon intervention que l'on peut retrouver sur Internet.

Mais un sujet quand même n'a pas été abordé au cours de ces échanges et il nous avait alertés lors du Débat d'Orientation Budgétaire et qui est repris par le rapporteur, car à la page 41, il fait état d'un taux d'absentéisme excessivement élevé à Villiers-sur-Marne. À l'époque, je vous avais demandé, puisque c'était écrit dans le ROB, et que vous avez vous-même parlé du taux d'absentéisme, si vous aviez pu l'évaluer par rapport à la Région, au Département ou au niveau national. Là, il est dit qu'il est deux fois plus élevé que la moyenne nationale.

Cette situation nous avait déjà interrogés lors du Débat d'Orientation Budgétaire et elle nous interroge davantage puisqu'au vu de ce rapport, c'est inquiétant et donc, il y a deux solutions : soit les agents Villiérais ont une santé beaucoup plus fragile que la moyenne nationale, soit le système managérial à Villiers laisse à désirer. J'aimerais bien savoir qui s'absente dans quels services et dans quelles directions et j'aimerais connaître la position des élus de la majorité et de la direction générale face à ce problème, et que vous le preniez à la racine, car je rappelle que les agents de la Ville ne sont en aucun cas responsables d'un dysfonctionnement dans le système et ce sont les premiers à défendre et à assurer un service à la population.

M. LE MAIRE.- Effectivement, vous avez raison. Il y a une note sur le taux d'absentéisme deux fois plus important que le national. Le rapport oublie simplement de dire qu'il est surtout nettement moins important en province et donc, quand il nous compare avec la moyenne nationale, il peut comparer d'autres villes dans la région parisienne, parce que la santé, pas essentiellement des fonctionnaires, mais de l'ensemble des habitants de la région parisienne est beaucoup plus fragile, que celle des habitants de la province, et en l'occurrence des fonctionnaires en province.

En la matière, un sujet est très important : de toute façon, nous avons une politique de prévention à l'absentéisme, qui est l'une des meilleures de la Petite Couronne. Je vous parle de ce que je connais de la Petite Couronne, au Centre de Gestion, nous avons cette mission justement pour faire en sorte d'établir des politiques de prévention ergonomiques en la matière. Les thèmes sont nombreux dans ces préventions et chaque année, mais je vous inviterai lorsque les rapports du CIG faits sur

la Ville seront présentés, tous les rapports qui sont adaptés sont des plus pertinents par rapport à d'autres villes, je ne veux pas citer d'autres villes, je n'ai pas le droit de les citer, mais il est vrai que nous faisons un effort considérable.

Le rapporteur a voulu dire que notre taux d'absentéisme est deux fois plus élevé que le national ; il aurait mieux fait de le rapporter simplement par rapport aux autres collectivités de la Petite Couronne où il aurait trouvé les mêmes taux dans les différentes villes de cette Petite Couronne. Il est moins important sur la Grande Couronne car on se rapproche plus des espaces plus boisés, plus verts de la Grande Couronne, mais c'est un état de fait, en ce qui concerne toutes les grandes métropoles, ce n'est pas essentiellement Paris, probablement, la même chose doit être constatée autour de Marseille et de Lyon, on vit dans un environnement compliqué, on ne respire pas le même air que dans des villes de province ou des villes proches notamment de l'Atlantique. C'est un état, nous avons répondu au contrôleur qu'il fallait faire là encore ces comparaisons avec des villes de la Petite Couronne et non pas sur un plan national où il y a évidemment plus de monde qui habite la province que de monde qui habite dans une métropole comme la métropole parisienne.

Madame REVIRIEGO.

Mme REVIRIEGO.- (*hors micro*)

M. LE MAIRE.- Je vous ai donné la parole, mais c'est moi qui dirige le Conseil.

Mme REVIRIEGO.- Je vous prie de m'excuser, je ne voulais pas interrompre Monsieur AMARA dans l'échange qu'il avait avec vous et je voulais juste rebondir et bonsoir, chers collègues, sur les 40 000 € évoqués tout à l'heure par mon collègue Jean-François PIRUS, sur la stratégie scolaire. Ce soir, vous avez eu, je crois, des échanges avec des représentants de parents d'élèves dans le cadre du mécontentement au sujet de la réservation pour le périscolaire, notamment au mois de juillet où dès le 15 juillet de nombreuses familles étaient dans l'impossibilité de réserver. Je voulais savoir si, à un moment, à l'occasion de ce Conseil municipal, vous pourriez nous faire part de la teneur de ces échanges, bien sûr dans le respect de ce qui a été indiqué entre vous et peut-être nous indiquer ce qui pourrait être fait à l'avenir ou bien comment la majorité municipale entend prévenir ce type d'incident (c'est minoré quand je dis cela) mais en tout cas, anticiper à l'avenir pour l'année prochaine et peut-être même dès cette année, je ne sais pas.

En tout cas, nous aimerions avoir une restitution, je pense que ce serait intéressant et que c'est aussi attendu par les familles qui n'ont peut-être pas eu d'éléments. Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Très bien Madame, je vais vous répondre. Mais cela n'a rien à voir avec la Chambre Régionale des Comptes. Ce n'est pas grave, je vais vous répondre.

Effectivement, c'est la première année que cela nous arrive. Aurions-nous pu anticiper ce qui se passe dans la tête des jeunes aujourd'hui ? Ils ont pour certains décidé de ne plus venir garder nos enfants, nous pourrions en discuter pendant des heures. Nous ne sommes pas la seule ville connaissant ces problèmes. France 2 a fait une émission il y a deux jours sur le malaise qui régnait dans l'accompagnement des enfants notamment, c'était là spécifiquement sur les colonies de vacances. Actuellement, un certain nombre d'organismes de colonies de vacances publics ou privés ont énormément de problèmes pour trouver les animateurs nécessaires pour partir. Prenez l'émission en replay et vous verrez sur la 2 cette émission qui traitait justement ce vrai problème. Ce n'est pas un problème Villiéro-Villiérais, mais un problème national.

On peut trouver un certain nombre de raisons à cela, principalement, on assiste à un développement aujourd'hui, vous avez vu ce qu'a fait Carrefour, avec beaucoup de publicité, en offrant aux jeunes des emplois où ils touchent 25 % de plus que ce qu'ils toucheraient en tant qu'animateur. Donc, Carrefour a embauché beaucoup, vous savez que nous avons des contrats également avec IKEA et BRICORAMA qui embauchent un grand nombre de nos jeunes pendant les mois de juillet et d'août.

Ils le font également avec nos étudiants dans nos résidences étudiants, vous savez que Villiers compte 600 étudiants. J'ai fait adopter un contrat avec les trois résidences et IKEA pour des emplois le dimanche. Quand vous allez à IKEA, les jeunes que vous voyez sont à 70 % des Villiérais.

Mais même en développant ces politiques, il est vrai qu'aujourd'hui il nous manque des jeunes. J'ai été averti il y a de cela trois semaines que nous avons du mal à recruter. Nous avons essayé de savoir pourquoi. J'ai demandé si on ne les payait pas assez cher par rapport aux autres villes. Non, nous sommes sur les mêmes lignes indiciaires pour payer, il n'y a pas de villes qui payent plus ou moins, nous payons sur le régime indemnitaire.

Nous ne pouvons pas les payer plus, sinon que se passerait-il ? Des parents tout à l'heure m'ont dit que si on les payait plus, on aurait plus de jeunes.

Non, nous ne pouvons pas, ils font partie d'une catégorie, et si dans une partie de cette catégorie, vous augmentez les salaires, automatiquement, l'autre partie de cette catégorie va venir vous voir en disant : « Monsieur le Maire, je suis désolé, je travaille dans la Ville depuis douze ans, j'aimerais bien avoir les augmentations que vous avez données à ces animateurs que vous employez pendant une période précise, vous les payez plus cher que moi qui suis là depuis douze ans ».

Pour éviter cela, nous ne pouvons pas les payer plus cher. Nous ne pouvons pas donner malheureusement d'attractivité. Des parents m'ont dit tout à l'heure : « Ne pourrait-on pas essayer d'inventer un cadeau, quelque chose pour les faire venir plus ? »

Nous allons évidemment réfléchir, mais malheureusement, nous sommes contraints à un cadre de la fonction publique et nous ne pouvons pas aller au-delà de ce cadre, sinon nous détruisons toute l'ossature de fonction publique réellement.

En ce qui concerne ce qui se passe aujourd'hui à Villiers, cela varie tous les jours, nous avons mobilisé vraiment tous les services pour essayer de trouver des animateurs, sauf que vous savez que Villiers est assez connue en la matière sur tout le Département pour effectivement former des BAFA et des BAFD, c'est notre particularité. La seule chose, il est vrai que nous n'avons jamais pensé à fidéliser ceux que l'on formait, c'est-à-dire que l'on forme chaque année entre 80 et 90 BAFA et BAFD. Nous pourrions dire puisque nous utilisons à peu près 75 animateurs, que ces 80 ou 90 jeunes signent un contrat : « Monsieur le Maire, vous me permettez de faire ma formation BAFA ou BAFD, je signe pour 5 ans en me fidélisant à vous ».

Pourquoi pas ? Mais je ne suis pas sûr que dans la légalité juridiquement, on puisse faire en sorte de dire qu'on vous attribue une formation, donc on vous demande l'emploi direct.

Cela existe sur la police municipale. Maintenant, les agents qui font des stages notamment au CNFPT pour passer policiers municipaux, doivent un certain nombre d'années à la Collectivité et si une autre ville vient nous prendre justement un policier municipal, elle doit payer la formation qui a été faite.

Dans le domaine animation, à moins que je connaisse mal le système de la filière animation, je ne sais pas si effectivement on pourrait demander à la collectivité qui a pris l'animateur que l'on a formé, de rembourser la formation à la collectivité de Villiers.

Aujourd'hui, nous n'avons jamais connu cela, nous avons eu nettement moins d'animateurs. Nous avons essayé de recruter. Hier, j'étais avec trois maires, le Maire de Champigny, la Maire de Noisy-le-Grand et le Maire de Chennevières, je leur ai demandé

s'ils avaient ces mêmes problèmes. Ils m'ont dit que c'était épouvantable, ils ont énormément de mal à trouver effectivement des animateurs, l'un d'entre eux que je ne citerai pas m'a dit : « On nous impose les quotas d'encadrement, nous débordons un peu, et nous essayons de mettre le plus d'enfants par animateur ». Nous à Villiers-sur-Marne, je l'ai répété, jamais je ne ferai cela. À aucun moment, nous n'irons en dehors des clous, c'est-à-dire que nous mettrons plus d'enfants avec un seul animateur. Nous avons un cadre précis et j'ai toujours demandé à ma direction de bien respecter cela et ils le font à merveille. Nous ne pourrions pas le faire dans ce sens. D'autres villes le font, mais c'est la responsabilité des maires s'ils osent le faire.

Aujourd'hui, nous avons donné l'état des disponibilités, mais il faut savoir que des parents, en fait, jouent sur deux tableaux. Ils inscrivent leurs enfants dans les colonies de vacances, et s'ils n'ont pas de place dans les colonies de vacances, ils se reportent après sur notre organisation. Ils le font sur deux sujets. Quand ils ont une réponse de la colonie de vacances qui a réussi à avoir ses animateurs et qui donne son accord pour prendre leur enfant, la plupart des parents appellent nos services et cela libère évidemment une place pour un autre enfant. Tel est le système actuellement. C'est la raison pour laquelle sur les sites, à un moment donné, des places se libèrent par jour, en juillet, nous avons vu que 24 places s'étaient libérées et 84 places au mois d'août.

Cela va varier, car ce n'est pas au jour, mais à l'heure. Cela varie sur les sites. Pourquoi ? Parce que les parents qui ont joué sur les deux tableaux, appellent, mais certains n'appellent pas. C'est la raison pour laquelle nous avons mis en place une mesure qui a d'ailleurs été contestée par certains, où il est dit que quand vous réservez et que votre enfant ne vient pas, vous payez double. Il s'agit de dire aux parents : « Attention, si vous ne nous dites pas que votre enfant ne vient pas, cela fait perdre une place à un autre enfant ». Nous avons eu ce débat tout à l'heure avec les parents d'élèves.

Nous allons essayer de pallier la problématique, puisque 30 enfants aujourd'hui n'ont pas trouvé de place et c'est beaucoup trop. Actuellement, 664 enfants sont pris dans nos structures sur les deux mois de juillet-août.

Sur les 664 familles qui nous ont demandé, 664 enfants sont pris, actuellement, 37 sont en attente. C'est beaucoup trop, même si cela ne représente que 5 %, je pourrais dire que 95 % des familles ont obtenu une place, mais ce sont 5 % de trop. Pour une

famille, le fait de ne pas trouver à garder son enfant, pose un vrai problème. S'il n'y a pas les grands-parents, je ne vois pas où l'enfant pourra aller.

Nous prenons ce sujet à bras-le-corps comme je l'ai dit aux parents, qui ne sont pas Villiéro-Villierain mais nous allons essayer de nous en sortir. J'ai mis également les services du CIG sur ce problème pour qu'ils puissent nous aider à trouver des animateurs. Pour l'instant, nous n'en avons pas trouvé, mais nous allons probablement en trouver dans les jours qui viennent. Nous allons essayer de régler dans les jours qui viennent les problèmes de demande de place, ce n'est pas facile aujourd'hui. Ceux qu'on a dans le socle d'animateurs, c'est-à-dire ceux qui font les animations, le soir, tous les jours ou qui viennent le mercredi, sont fidélisés. Il n'y a aucun problème, mais avec ceux que nous employons épisodiquement, qui sont de nouveaux arrivants, nous avons un vrai problème. Il y a trois semaines j'ai été averti par la responsable et Philippe PALIZZOTTO qui m'ont dit : « Monsieur le Maire, nous rencontrons un problème, nous ne trouvons plus aujourd'hui d'animateurs disponibles ». C'est le vrai problème que nous rencontrons. Nous le prenons à bras-le-corps. J'ose espérer que nous allons régler le problème dans quelques jours, puisque nous mettons les moyens véritablement pour essayer de pallier ce problème.

Mme BENBELKACEM.- Bonsoir chers collègues, Monsieur le Maire, je voulais juste rebondir par rapport au problème de recrutement des animateurs, vous avez dit que vous aviez eu une réunion avec les municipalités de Noisy- le-Grand notamment. Je voudrais vous citer un exemple, et vous dire pourquoi les animateurs ne restent pas. J'ai personnellement rédigé deux assignations en référé devant le Conseil des Prud'hommes car deux jeunes ont travaillé et n'ont pas été payés de l'intégralité de leur salaire, six mois après, on ne les avait toujours pas rémunérés à la hauteur de ce qu'ils avaient fourni comme travail. Il y a un moyen très simple je pense, de base.

M. LE MAIRE.- Ce n'est pas le cas de Villiers.

Mme BENBELKACEM.- C'est peut-être de les payer correctement, mais surtout de ne pas les payer au lance-pierre. Je ne sais pas si cela se fait à Villiers-sur-Marne vous connaissant un peu, j'en doute fortement, mais voilà un exemple concret de la raison qui fait que les animateurs ne restent pas.

M. LE MAIRE.- Ce n'est pas le cas à Villiers, je peux vous le dire. Ils sont payés rubis sur l'ongle. Il n'y a pas de problèmes et ceux que nous voyons revenir à chaque fois savent qu'ils sont payés sans problème. Nous essayons de les payer très rapidement, car

ils nous disent, en effet, quand ils partent en vacances, qu'ils ont besoin de l'argent tout de suite. Donc, nous les payons très rapidement.

Je ne sais pas dans quelle collectivité le problème s'est posé. Mais nous n'avons pas cette pratique, heureusement.

M. MALEINE.- Vous êtes au courant, j'ai prévenu votre cabinet, que je souhaitais intervenir sur cette question au moment des questions diverses. Pour autant, comme le débat a été ouvert, je vous demande de me permettre d'intervenir maintenant. Cela respectera les 5 minutes que prévoit notre règlement intérieur.

Monsieur le Maire, chers collègues, bonsoir à toutes et tous, le 7 juillet prochain marquera le début des vacances scolaires estivales, les écoliers dans toutes les cours de récréation de pays s'exclameront de joie dans la perspective des deux mois de temps libre qui s'ouvrent. Les parents d'élèves à Villiers-sur-Marne afficheront pour leur part une mine nettement plus inquiète. Avec l'arrivée des vacances scolaires, nombreuses sont les familles qui ont besoin de confier leurs enfants au centre de loisirs ; ces accueils hors temps scolaire sont indispensables pour les parents d'élèves devant poursuivre leurs activités et ils constituent un service public essentiel que notre commune se doit d'organiser.

Or, depuis plusieurs jours maintenant, nous sommes saisis par de plus en plus de Villiéraines et Villiérains qui se retrouvent en très grande difficulté, vous l'avez reconnu, sans mode de garde pour leurs enfants, après avoir reçu un refus d'inscription de la part de la municipalité. Les parents d'élèves ont d'ailleurs lancé une pétition qui recueille désormais plus de 1 200 signatures et se sont exprimés ce soir en manifestant devant les portes du Conseil municipal. Nous nous associons à leur démarche et portons leur voix dans cette Assemblée.

À cette mobilisation citoyenne, vous avez répondu par un courrier daté d'avant-hier et celui-ci tente d'expliquer aux parents d'élèves qu'ils ont tort dans leurs revendications et que leurs affirmations sont citées comme intempestives. Je regrette profondément le mépris, Monsieur le Maire, avec lequel vous traitez ces parents d'élèves et par lequel vous niez les difficultés auxquelles ils font face.

Dans ce courrier évidemment, vous n'apportez aucune solution. Pourtant, Monsieur le Maire, vous êtes le premier responsable de cette situation. Alors que depuis des années, nous dénonçons de toutes nos forces la frénésie immobilière à laquelle vous vous livrez, nous constatons aujourd'hui le résultat de cette politique insensée.

Nous n'avons eu de cesse de vous dire que non seulement elle altère notre cadre de vie mais qu'elle met aussi en danger nos infrastructures et nos services publics. Ces services publics, les accueils de loisirs en l'espèce, qui n'ont pas été dimensionnés pour absorber l'arrivée de nouvelles familles sur notre territoire, se retrouvent désormais sous tension prêts à craquer.

C'est d'ailleurs cette même frénésie immobilière qui vous conduit à mépriser la sectorisation scolaire et à affecter pour la rentrée de nombreux enfants dans des écoles éloignées de leur domicile qui ne relèvent pas de leur secteur géographique. Quand les parents d'élèves s'en insurgent, vous leur répondez que leurs affirmations sont fausses au motif qu'elles ne concernent qu'une minorité de situations. Il ne manquait plus, Monsieur le Maire qu'elles concernent la majorité, et il n'en demeure pas moins que pour ces familles concernées la pilule ne passe pas et que vos propos ne sont pas de nature à la faire passer.

Ensuite, la situation dans les accueils de loisirs est de votre responsabilité pour une seconde raison, vous mentionnez les difficultés que vous rencontrez pour recruter suffisamment d'animateurs et d'animatrices. Peut-être auriez-vous pu à ce moment vous interroger sur la politique de ressources humaines que vous conduisez au sein de la collectivité. Certes, ces difficultés, nous le reconnaissons, vous l'avez dit, ne sont pas propres à Villiers, elles y sont toutefois singulièrement inquiétantes.

L'animation est un métier difficile, relativement précaire par la manière dont il s'exerce, vous auriez été bien inspiré d'en réviser le régime indemnitaire et pas indiciaire, comme vous l'avez mentionné, le RIFSEEP vous donne la possibilité de rendre ces métiers plus attractifs dans notre collectivité.

Vous avez, par ailleurs, indiqué un peu plus tôt dans la soirée que vous n'avez jamais pensé à fidéliser les stagiaires. J'ai cru halluciner en vous entendant. Et cette phrase, Monsieur le Maire illustre une nouvelle fois votre très grande responsabilité dans la situation et les carences de votre politique en matière extrascolaire.

Pour conclure, Monsieur le Maire, vous dites aux parents d'élèves en CRE qu'ils se comportent comme des enfants gâtés, trop habitués (et je vous cite à nouveau) à un accueil très souple dans les A.L.S.H. Cette arrogance, Monsieur le Maire est insupportable. Elle est aussi indigne des charges qui sont les vôtres.

Monsieur le Maire, je vous pose donc la question à laquelle les familles Villiéraines attendent avec impatience une réponse claire de votre part, une question à laquelle vous n'avez toujours pas répondu ce soir : que comptez-vous faire pour garantir

à tous les parents d'élèves de notre Ville une solution d'accueil pour leurs enfants dès cet été ?

Je vous remercie

M. LE MAIRE.- Monsieur MALEINE, comme d'habitude, évidemment, un certain nombre d'éléments sont faux, mais j'ose espérer que vous changerez lorsque vous deviendrez administrateur. Déjà, il faut que je vous rappelle simplement une chose : les animateurs peuvent réviser leur régime indemnitaire par le RIFSEEP lorsqu'ils sont titulaires. Il faut que vous le notiez, car à votre examen d'administrateur, si jamais, à cette question, vous répondez ce que vous êtes en train de dire, malheureusement vous n'accéderez pas à votre titre d'administrateur. Je vous le dis tout à fait amicalement.

Vous dites que toutes les collectivités de France n'ont pas de problèmes, seule Villiers a un problème (c'est ce que vous venez de dire.) et que toutes les familles de Villiers ont un problème effectivement, je reprends vos propos, je ne les déforme pas, je dis que vous déformez, c'est dans votre ADN.

Deuxièmement, quand vous dites toutes les collectivités, non. Tous les maires ont le même problème avec les animateurs, à part ceux qui sont à demeure et vous l'avez effectivement rappelé.

Nous parlons aujourd'hui de 37 enfants qui ne peuvent pas être pris sur les 660 que nous avons inscrits. Cela ne minimise pas, je l'ai dit tout à l'heure, ce sont 37 de trop. Vous avez exprimé tout à l'heure que j'avais dit aux familles qu'elles avaient tort. Je n'ai jamais écrit à un seul moment qu'elles avaient tort, je leur ai expliqué simplement le dispositif que nous avons mis en place. C'est tout.

Je n'ai pas très bien compris ce que vous avez dit sur les Ressources Humaines etc., mais une chose est sûre, de toute façon, Monsieur MALEINE, nous allons régler ce problème, nous l'avons pris au contraire à bras-le-corps, et il va être réglé dans les jours qui viennent.

Je clos le débat sur ce point.

Je vous remercie Monsieur MALEINE de votre question.

Mme REVIRIEGO.- Merci de m'avoir laissé la parole.

M. LE MAIRE.- Merci, Madame.

*Le conseil municipal, **PREND ACTE** de la présentation du Rapport d'Observation de la Chambre Régionale des Comptes.*

N° 2022-06-03 – Modification du règlement intérieur du Conseil Municipal (Mandature 2020-2026)

Monsieur Jacques Alain BÉNISTI

M. LE MAIRE.- Vous savez qu'une nouvelle loi aujourd'hui est passée sur...

(Intervention hors micro)

Non, c'est fini. Chacun s'est exprimé, ce que je ne fais jamais, j'ai laissé Monsieur MALEINE intervenir devant les parents qui étaient là. Il l'a fait, il est content. C'est terminé.

M. LE MAIRE.- Vous interviendrez à la question orale après.

Donc, il y a une modification du règlement intérieur que je ne vais pas vous vous relire. Vous savez que la Ville de Villiers est l'une des rares villes à retraduire à l'instant T le Conseil municipal. Ensuite, si la personne n'a pas pu le suivre jusqu'au bout, il est retransmis complètement. Les Villiérains peuvent ainsi voir ce qui se passe lors des débats.

C'est une décision que j'ai été amené à prendre pour que justement toute la transparence soit faite sur l'ensemble des débats de ce Conseil.

Le législateur maintenant veut que, s'il n'y a pas reproduction visuelle des débats, les questions et les réponses soient mentionnées dans un rapport. Donc, nous le ferons. En fin de compte, nous ferons bretelle et ceinture. Ainsi, je pense que cela conviendra à tout le monde.

Il faut voter.

M. MALEINE.- Merci Monsieur le Maire. Mesdames les Conseillères municipales et Messieurs les Conseillers municipaux, vous nous proposez ce soir de procéder à la modification du règlement intérieur du Conseil municipal qui régit le fonctionnement de notre assemblée.

Dans l'ensemble, nous nous félicitons des ajustements proposés. Ils vont dans le sens d'une plus grande transparence de l'action publique locale à l'égard de nos concitoyennes et concitoyens. Les modifications apportées correspondent même pour la plupart à des propositions que nous vous avons faites lors de la première adoption du règlement intérieur l'année dernière, proposition que vous aviez néanmoins rejetée sans ménagement.

Dans un premier temps, lorsque nous avons pris connaissance de cette délibération, nous nous sommes réjouis de voir naître ou renaître votre sens démocratique. Nos espoirs ont cependant été douchés aussi rapidement qu'ils sont apparus. Vous agissez seulement, comme toujours, sous la contrainte de la loi.

La lecture du document appelle plusieurs observations de ma part :

Tout d'abord, le nouvel article 24 crée les missions d'information et d'évaluation imposées par la loi dite 3DS dans les communes de plus de 20 000 habitants qui auront pour objet de recueillir les éléments d'information sur une question d'intérêt communal ou de procéder à l'évaluation d'un service public communal. Les conditions de création de ces missions sont extrêmement contraignantes et empêchent l'opposition de s'en saisir seule à Villiers. Permettez-moi d'espérer encore un peu que la majorité assumera enfin la transparence en se montrant ouverte aux initiatives portées par tous les bancs de cette assemblée. Il en ira de la vitalité démocratique de notre commune.

Par ailleurs, l'article 24 dans votre proposition prévoit que les Conseillers membres de ces missions seront désignés à la représentation proportionnelle et cette rédaction ne garantit aucunement aujourd'hui que l'ensemble des sensibilités politiques soient représentées, puisque vous proposez que les missions soient composées de 8 membres en application de la règle proportionnelle au plus fort reste. Cela ne marche pas. Pour garantir une équité politique plus importante, je vous propose soit d'augmenter à 10 le nombre de membres de ces missions, chaque groupe d'opposition serait représenté par au moins un Conseiller, alternativement, d'adopter la même rédaction que pour les commissions d'instruction, à savoir « *la désignation des membres des commissions est effectuée à la représentation proportionnelle qui assure à chacune des tendances représentées la possibilité d'avoir au moins un représentant* ».

J'espère que vous accéderez à cette première demande et que la majorité aura conscience de l'enjeu démocratique.

Au sein du groupe de « gauche sociale et écologiste », nous nous saisirons dès le prochain Conseil municipal de cet outil et proposerons une mission d'évaluation portant sur la politique extrascolaire conduite par la municipalité pour toutes les raisons que j'ai énoncées plus tôt et notamment, pour connaître des carences qui ont conduit à cette situation dont les parents d'élèves ont fait la dénonciation.

Ensuite, s'agissant des droits d'expression de l'opposition, plusieurs des propositions que nous avons formulées en réunion de présidents de groupe n'ont visiblement pas été reprises. Nous pensons arriver en Conseil municipal en trouvant sur table une proposition de règlement intérieur amendé.

Nous ne l'avons pas. Dois-je en conclure qu'il existe une version qui a été corrigée des amendements qui ont été soumis en réunion de présidents de groupe ? Si tel est le cas éventuellement, nous pouvons nous montrer favorables à cette

modification du règlement intérieur qui, je l'ai dit, va plutôt dans le bon sens. Autrement, cela va être un peu plus compliqué pour nous. Je peux vous rappeler, Monsieur le Maire, quelles étaient nos requêtes. Nous demandions que :

- le règlement intérieur précise que les élus d'opposition peuvent demander la publication d'un post à part entière sur les réseaux sociaux de 2 000 caractères chaque mois, identique ou non à la tribune qui est par ailleurs publiée dans Villiers Info. C'était une première demande.

- Que ce post ne puisse en aucune manière donner lieu à une réaction de la part de la majorité municipale ou de l'avis qui doit se conformer aux règles communes d'expression des groupes politiques de cette Assemblée, pas de favoritisme, en la matière,

- Qu'un espace soit réservé aux oppositions sur le site internet de la Ville.

Si ces différents éléments sont intégrés à la proposition de modification du règlement intérieur, nous voterons favorablement. Autrement, nous nous abstiendrons, parce que nos demandes n'auront pas été reprises.

En revanche, je ne vois vraiment pas pourquoi vous ne les reprendriez pas. À nouveau, c'est pour davantage de transparence et une meilleure expression des droits de l'opposition.

Mais permettez-moi de vous dire, pour conclure, que la municipalité a encore beaucoup d'efforts à faire en matière de respect des droits de l'opposition, que je citais. Le jugement qui a condamné la Ville l'été dernier l'a encore rappelé. Nous resterons donc au sein du groupe de « gauche sociale et écologiste » extrêmement mobilisés pour porter jusqu'au bout le combat pour une véritable démocratie locale à Villiers. Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Très bien, Monsieur MALEINE, nous allons évidemment respecter les débats et la transparence. Personnellement, nous en avons là tout l'intérêt. Plus de personnes regardent ce Conseil municipal qui est retranscrit, plus on a de monde, et mieux cela vaut. J'ai régulièrement les réactions quand je fais mon marché. Les gens me disent ce qu'ils en pensent. J'avoue que plus nous pourrions retranscrire ce que vous pouvez dire, mieux cela vaudra pour nous.

Dans le paragraphe, je suis totalement d'accord, nous allons rajouter un espace d'expression dédié à l'opposition, créé sur la page Facebook de la Ville, autorisant les publications trimestrielles de 1 500 signes,

M. MALEINE.- Publications mensuelles

M. LE MAIRE.- Trimestrielles de 1 500 signes sous un en-tête dégageant la responsabilité de la Ville, en mentionnant expressément l'identité du groupe d'opposition en sus des tribunes publiées dans le journal municipal Villiers Infos.

Mon directeur de cabinet qui s'occupe de ces problèmes vous a rencontrés. C'est le reflet.

Dans le cas où les articles ou des passages d'articles proposés seraient diffamatoires, discriminatoires, injurieux ou porteraient atteinte à l'ordre public, le maire en sa qualité de directeur de la publication pourra en demander la modification dans un délai de 24 heures.

En cas de refus, le maire pourra décider de ne pas publier le texte ou le passage du texte. Il sera alors publié la mention suivante : « texte livré non publié en raison de passages diffamatoires, injurieux, discrétionnaires ou portant atteinte à l'ordre public » et ce, en lieu et place du texte demandé.

Il va falloir que vous fassiez beaucoup de progrès si vous voulez véritablement que l'on passe vos textes.

Les dispositions de l'article L2121-27-1 du Code Général des Collectivités Territoriales s'appliquent également à l'ensemble des supports numériques de la Ville ; ainsi, les tribunes des élus n'appartenant pas à la majorité sont publiées sur les supports numériques de la Ville dans la même périodicité que le bulletin municipal.

Les contributions seront publiées sous le titre « publication de l'opposition municipale », la mise en œuvre du droit à l'expression des élus n'appartenant pas à la majorité municipale n'interdit pas à la majorité de disposer également d'un espace d'expression spécifique intitulé : libre expression.

Pour le droit d'expression des élus de la majorité, la tribune de la majorité devra répondre aux mêmes critères que celle des élus n'appartenant pas à la majorité, elle sera transmise et publiée dans les mêmes conditions de forme et de délai, le texte sera également publié dans les mêmes conditions que celui de l'opposition, support papier ou support numérique.

Voilà ce que je voulais vous dire.

Cette réunion, je pense, a eu ses effets et c'est la raison pour laquelle nous rajouterons également ce que je viens de dire dans l'énoncé.

M. MALEINE.- Vous nous parlez d'une publication mensuelle de 1 500 caractères. En réunion de présidents de groupe, tout le monde a entendu 2 000 caractères et

publication mensuelle et non pas trimestrielle. Il serait juste bien que vous vous conformiez à ce que votre directeur de cabinet s'est engagé à faire.

M. LE MAIRE.- Mon directeur de cabinet vient de nous envoyer sa réponse (car il n'est pas là, puisqu'il a le Covid, sinon il aurait pu vous répondre) et il nous confirme exactement qu'il a été dit « trimestrielle ».

M. MALEINE.- C'est mensuel, mais vous avez le droit de décider.

M. LE MAIRE.- Non, je l'ai chargé de voir avec vous et il me confirme ce qui a été décidé. C'est ma réponse. Je vous garantis que ce sera rajouté dans la délibération. Cela vous donne une libre expression garantie véritablement dans la limite de ce que je viens d'indiquer.

M. MALEINE.- Vous n'avez pas répondu à notre demande d'avoir un espace réservé sur le site de la Ville pour justement qu'il y ait le répertoire de ces différentes prises de position.

Je termine et ensuite vous répondez sur l'ensemble de mon propos.

Effectivement, je suis très favorable à ce qu'en tant que directeur de la publication, vous vous assuriez que ce qui est publié sur le site internet et dans le bulletin municipal n'a pas de caractère diffamatoire. En revanche, votre petite incise me visant directement et qui tend à dire que mes propos étaient diffamatoires, elle, est beaucoup moins opportune...

M. LE MAIRE.- Je n'ai jamais dit diffamatoire.

M. MALEINE.-beaucoup moins opportune, Monsieur le Maire, car vous avez eu recours en février dernier à un cabinet de conseil d'avocats pour justement étudier une de nos tribunes qui, à vos yeux, était diffamatoire. Vous avez payé plusieurs milliers d'euros pour ce cabinet d'avocats. Visiblement, vous ne nous avez pas attaqués. L'étude précontentieuse n'a pas débouché et même vos avocats le disent : nous ne sommes pas diffamatoires dans nos prises de position car Monsieur le Maire, nous ne vous attaquons pas directement, l'objet n'est jamais de vous remettre en cause vous personnellement, mais simplement vos politiques, et c'est toujours fondé sur des faits.

M. LE MAIRE.- Ce que vous dites une fois de plus n'est pas diffamatoire, c'est encore un mensonge. C'est le problème avec vous. Vous l'avez dans votre ADN. Vous ne pouvez pas vous empêcher de raconter tout et n'importe quoi. Vous êtes comme cela et par votre ton de premier de la classe, vous voulez attribuer...

Tout ce que vous avez dit, Monsieur MALEINE est faux, mensonger.

Je mets aux voix ce nouveau règlement, mais vous pouvez voter contre.

Monsieur AMARA demande la parole.

Nous allons accélérer maintenant les interventions, car il est déjà 22h00.

M. MASSOT (*hors micro*)

M. LE MAIRE.- C'est diffamatoire Monsieur MASSOT et vous le savez. Je vais encore avoir des articles sur mes réseaux.

M. AMARA.- Je voulais vous faire une demande sur les questions orales, précédemment, nous nous étions mis d'accord (mais cela ne va pas être inscrit dans le règlement intérieur) pour vous envoyer la question orale 48 heures à l'avance, ainsi cela vous permet de préparer votre réponse. En effet, l'idée est d'avoir une réponse, mais dans le cas où nous ne pouvons pas vous envoyer la question 48 heures à l'avance, l'idée était que vous nous laissiez poser la question. Ensuite, si vous avez la réponse, vous nous répondez directement et si vous ne l'avez pas, vous pourrez nous répondre lors du prochain Conseil municipal. Nous nous étions mis d'accord sur ce point, or, il n'apparaît pas. Le problème est que lorsqu'il y avait eu un petit contentieux, on nous avait empêchés de poser la question. Je voulais que cette demande soit inscrite.

M. LE MAIRE.- Tout dépend de l'heure du Conseil municipal. Si vous la passez tout à la fin, je vous dis de la présenter la fois suivante, mais si nous avons une réponse à vous donner, nous vous la donnons directement.

Nous sommes obligés d'appliquer une règle. De plus en plus, les gens aujourd'hui, dans la société ne veulent plus de règles. Moi j'estime qu'il faut quand même des règles, des curseurs. Comme je préside le Conseil municipal en plus d'être Maire, j'ai la fonction de maire, mais aussi celle de présider le Conseil municipal, je déciderai de vous répondre ou non à la question que vous allez pouvoir poser instantanément.

M. AMARA.- C'est la raison pour laquelle nous vous demandons d'inscrire la possibilité de poser la question et après, vous décidez de répondre ou pas.

M. LE MAIRE.- Si nous prenons l'exemple de Madame REVIRIEGO, en plein débat sur le rapport de la Chambre Régionale des Comptes qui est un rapport financier, elle a fait une demande sur un autre dossier et j'ai accepté. J'aurais très bien pu lui dire que c'était hors sujet et que je ne lui répondrai pas.

S'il faut à chaque fois que je réponde en fonction de qui est dans la salle, je vais vous dire que je modifierai souvent mes réponses.

M. AMARA.- Vous ne me répondez pas en fait.

M. LE MAIRE.- Je mets aux voix ce nouveau règlement intérieur.

Qui est contre ?

(Demande de parole dans l'Assemblée)

On arrête sur cette base, vous le votez ou pas. Quitte à le faire évoluer par la suite éventuellement, je suis prêt à le faire évoluer ; mais là, sur les bases que j'ai énoncées, nous le votons.

(Question dans l'Assemblée hors micro)

C'est redondant.

J'ai toute confiance en la rédaction de mon directeur de cabinet.

Monsieur MALEINE, je vous ai laissé vous exprimer longtemps. Maintenant, nous avons fait le tour, chacun s'est exprimé. Nous passons au vote.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui est pour ?

*Le conseil municipal, **APPROUVE à la majorité** des membres présents, PAR 25 POUR ET 9 ABSTENTIONS (M. Frédéric MASSOT, Mme Yasmina BENBELKACEM, M. Quentin MALEINE, M. Jean-François PIRUS, Mme Sandra REVIRIEGO, Mme Nicole BRICOT, M. Adel AMARA, Mme Virginie CINCET, Mme Nadine MOHAMMED) la modification du règlement intérieur du Conseil Municipal pour la mandature 2020-2026.*

Je vous en remercie.

N°2022-06-04 – Commissions à caractère permanent issues du Conseil municipal (Mandature 2020-2026) – Modification de la délibération n° 2021-06-06 du 24 juin 2021

Monsieur Jacques-Alain BÉNISTI

M. LE MAIRE.- Madame Nadine MOHAMMED remplace M. DRAME poste pour poste sur chaque commission où il siégeait.

Il y a deux délibérations, car la CCSPL doit être traitée à part des commissions ordinaires. Concernant les commissions à caractère permanent issues du Conseil municipal

- considérant que M. DRAME occupait un poste de titulaire au sein de la Commission des Affaires Sociales, Politique de la Ville, Seniors et Santé

considérant que M. DRAME occupait un poste de suppléant au sein des commissions suivantes : Commission des Finances, Commission Jeunesse et Sport, Commission des Affaires Sociales, Politique de la Ville Seniors et Santé, Commission du Développement durable, de l'Environnement et des transports,

considérant les candidatures de Monsieur AMARA, Madame CINCET et Madame MOHAMMED,

ARTICLE 1 - MODIFIE l'article 5 de la délibération du 24 juin et annexes,

DÉCIDE dans le cadre la mise en place de cette commission communale à caractère permanent de modifier la composition sur les commissions que j'ai énumérées

PREND ACTE des candidatures de Monsieur AMARA, Madame CINCET et Madame MOHAMMED.

Nous allons voter à main levée sur cela ; nous n'allons pas procéder à une élection. Il s'agit simplement d'un rappel.

Sommes-nous d'accord ?

Monsieur MALEINE, nous n'allons pas passer du temps ainsi à chaque fois ; ce n'est pas possible.

Personne ne s'oppose ? Monsieur MALEINE.

M. MALEINE.- Vous m'avez quand même personnellement mis en cause au cours de la délibération précédente en prétendant que je mentais, en disant que vous aviez engagé un cabinet d'avocats pour essayer de nous traîner au pénal pour diffamation. Mais, c'est la réalité.

M. LE MAIRE.- C'est totalement faux.

M. MALEINE.- Il faut que les Villiérais soient au courant de vos méthodes.

Nous avons dans le registre des arrêtés du maire.

M. LE MAIRE.- Pas du tout, le cabinet que nous avons pris ne devait pas traiter cette affaire-là.

M. MALEINE.- Je reprends l'arrêté 2022-02-6679 D qui dit que vous avez eu recours à un cabinet d'avocats pour 2 520 € pour étudier...

M. LE MAIRE.- Vous avez parlé tout à l'heure de milliers d'euros, presque 20 000 € et maintenant, il s'agit de 2 500 €. Cela n'a rien à voir véritablement.

Je mets aux voix ces changements.

Je suis ravi de la nomination de Madame Nadine MOHAMMED et nous souhaitons beaucoup de débats.

Est-ce que quelqu'un s'oppose à la nomination de Madame Nadine MOHAMMED ? Il n'y a pas d'opposition.

Qui s'abstient ?

Qui est pour ?

*Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, **DESIGNE** Madame **Nadine MOHAMMED** remplaçante de Monsieur Mamadou DRAME dans les commissions sus visées.*

Merci pour cette nomination.

N° 2022-06-05 – Commission consultative des Services Publics Locaux (Mandature 2020 / 2026) – Modification de la délibération n°2021-06-07 du 24 juin 2021
Monsieur Jacques-Alain BÉNISTI

M. LE MAIRE.- M. DRAMÉ occupe un poste à la Commission consultative des Services Publics Locaux, et la bonne administration des affaires de la commune rend nécessaire de modifier la composition de cette commission des services publics.

Nous **PRENONS ACTE** des candidatures de Monsieur AMARA, Madame CINCET et Madame MOHAMMED.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui est pour ?

*Le conseil Municipal à l'unanimité **DESIGNE** Madame Nadine MOHAMMED remplaçante de Monsieur Mamadou DRAME au sein de la **Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)**.*

Je vous remercie.

N° 2022-06-06 – Rapport d'utilisation de la Dotation de Solidarité Urbaine et Cohésion Sociale et Fonds de Solidarité des Communes de la Région Ile de France – Crédits 2021
Monsieur Michel OUDINET

M. OUDINET.- Merci beaucoup.

Au titre de l'exercice 2021, la Commune de Villiers-sur-Marne a perçu :

- 1 489 949 € au titre de la Dotation de Solidarité urbaine et de Cohésion sociale,

- 1 166 821 € au titre du Fonds de Solidarité des Communes de la Région Ile-de-France

Soit un montant total de 2 656 770 €.

Ces crédits ont été affectés aux dépenses d'insertion sociale et professionnelle, d'action éducative et de prévention, d'amélioration du cadre de vie des publics en difficulté et sont détaillés dans les tableaux annexés à cette présente délibération.

Le montant de ces dotations couvre donc 32 % du montant total des dépenses engagées par la Ville, tant en fonctionnement qu'en investissement, évaluées à la hauteur de 8 323 939 €.

Vu l'avis de la Commission des Finances du 23 juin 2022, le Conseil municipal,

ARTICLE UN - PREND ACTE du rapport présenté par Monsieur le Maire, annexé à la présente délibération, sur les actions de développement social et urbain, et cohésion sociale au sein de la Commune de Villiers-sur-Marne lors de l'exercice 2021.

Ce point a été présenté en Commission des Finances.

M. LE MAIRE.- Très bien, c'est un « *dont acte* ».

M. OUDINET.- Oui, c'est un « *dont acte* »

*Le conseil municipal, **PREND ACTE** de la présentation du Rapport d'utilisation de la Dotation de Solidarité Urbaine et Cohésion Sociale et Fonds de Solidarité des Communes de la Région Ile de France - Crédits - 2021*

**N° 2022-06-07 – Abattement TFPB – Bilan 2021 et programmation 2022 – Paris Habitat
Madame Monique FACCHINI**

M. LE MAIRE.- Nous avons plusieurs états, Paris Habitat, Valophis, la Sablière, c'est-à-dire nos bailleurs.

Mme FACCHINI.- Il s'agit de trois délibérations similaires sur la convention d'utilisation de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties qui avait été entérinée en décembre 2016.

Donc, sur toutes ces délibérations, nous retrouvons les axes et les actions faites par ces trois bailleurs sociaux.

Nous avons vu déjà ces trois délibérations en Commission. Je passe aux articles car chacun a pu voir exactement les axes et les actions.

ARTICLE UN- APPROUVE le bilan 2021 présenté par Paris Habitat

ARTICLE DEUX - APPROUVE pour l'année 2022 la programmation.

ARTICLE TROIS – AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents afférents à cette convention pour ces trois bailleurs sociaux.

M. LE MAIRE.- Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui est pour ?

*Le conseil municipal, **APPROUVE**, à l'unanimité des membres présents (34 pour), la délibération portant sur l'abattement TFPB - Bilan 2021 et programmation 2022 - Paris Habitat.*

Je vous remercie.

**N° 2022-06-08 –Abattement TFPB – Bilan 2021 et programmation 2022 – Valophis
Madame Monique FACCHINI**

Mme FACCHINI.- ARTICLE UN- APPROUVE le bilan 2021 présenté par Valophis.

ARTICLE DEUX - APPROUVE pour l'année 2022 la programmation.

ARTICLE TROIS – AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents afférents à cette convention pour ces trois bailleurs sociaux.

M. LE MAIRE.- Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui est pour ?

*Le conseil municipal, **APPROUVE**, à l'unanimité des membres présents (34 pour), la délibération portant sur l'abattement TFPB - Bilan 2021 et programmation 2022 - VALOPHIS*

Je vous remercie.

**N° 2022-06-09 –Abattement TFPB – Bilan 2021 et programmation 2022 – ICF La Sablière
Madame Monique FACCHINI**

Mme FACCHINI.- ARTICLE UN - APPROUVE le bilan 2021 présenté par ICF La Sablière

ARTICLE DEUX - APPROUVE pour l'année 2022 la programmation.

ARTICLE TROIS – AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents afférents à cette convention pour ces trois bailleurs sociaux.

M. LE MAIRE.- Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui est pour ?

*Le conseil municipal, **APPROUVE**, à l'unanimité des membres présents (34 pour), la délibération portant sur l'abattement TFPB - Bilan 2021 et programmation 2022 – ICF La Sablière*

Je vous remercie.

**N° 2022-06-10 –Postes adultes relais 2022
Madame Monique FACCHINI**

Mme FACCHINI.- Cette délibération revient aussi chaque année à la même époque sur les conventions qui sont signées pour une période de trois ans et peuvent être renouvelées.

Les bénéficiaires de ces postes, comme chacun de nous le sait, doivent répondre aux conditions légales d'éligibilité au programme d'adultes relais qui sont :

- Avoir 30 ans minimum,
- Être sans emploi ou bénéficiaire d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi ou d'un contrat d'avenir,
- Résider en zone urbaine sensible.

Les structures bénéficiaires doivent accompagner les personnes recrutées dans ce cadre et s'engagent à les inscrire dans une ou des formations adaptées à leurs besoins afin de leur permettre de sortir de ce dispositif en leur donnant les moyens d'une insertion professionnelle durable.

Il y a le nom des associations qui sont : l'Amicale des Locataires des Hautes-Noues et l'Escale Boxing Club, la convention de la première ayant été signée en septembre 2021, et l'Escale Boxing Club ayant eu des renouvellements successifs en juin 2009, en 2012, 2015, 2018 et 2021.

L'aide annuelle pour un temps plein de 35 heures est de 21 923,10 € pour les conventions signées avant le 17 janvier 2013. Au-delà de cette date, le décret du 15 janvier 2013 (Journal Officiel) a réduit le montant de l'aide à 19 875 € toujours pour un temps plein.

Le complément naturellement du financement de ces postes est obligatoirement pris en charge par la commune de résidence et d'exercice des associations concernées sous forme de subvention.

L'ARTICLE UN DIT que la Ville s'engage à soutenir les associations bénéficiant de ces postes d'adultes relais pour la durée des conventions liant lesdites associations à l'État,

L'ARTICLE DEUX, par le tableau ci-dessous que vous avez pu lire, **DIT** que le Conseil municipal prend acte des coûts et financements des postes d'adultes relais au bénéfice des associations citées au titre de l'article 2022.

L'ARTICLE TROIS AUTORISE Monsieur le Maire à verser des subventions aux associations concernées,

L'ARTICLE QUATRE PRÉCISE que le montant définitif de la subvention municipale sera calculé au prorata de la période de l'année en cours prise en charge par la convention.

L'ARTICLE CINQ PRÉCISE que ces deux associations agissent dans le cadre du contrat de Ville de Villiers-sur-Marne et que les adultes relais ont un rôle de médiation sociale au bénéfice des habitants du quartier prioritaire.

L'ARTICLE SIX DIT que les actions précitées feront l'objet d'une évaluation annuelle.

M. LE MAIRE.- Très bien. Merci Monique.

Mme BRICOT.- Je ne prendrai pas part au vote car je suis secrétaire de l'Amicale des Locataires.

M. LE MAIRE.- Pas de problème.

M. AMARA.- Je ne prendrai pas part au vote.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui est pour ?

Le conseil municipal, **APPROUVE** à l'unanimité des membres présents(32 pour), la délibération portant sur les Postes adultes relais 2022.

Je vous remercie. Merci pour ces personnes relais

.

N° 2022-06-11 –Contrat de Ville – Programmation 2022

Madame Monique FACCHINI

Mme FACCHINI.- Dans le cadre de la loi du 21 février 2014, le contrat de Ville poursuit et intensifie les objectifs de réduction des écarts entre les quartiers défavorisés et le reste de la Ville ainsi que l'amélioration des conditions de vie des habitants et il s'appuie sur les trois piliers bien connus : cohésion sociale, emploi et développement économique, cadre de vie et renouvellement urbain.

Le contrat de Ville retient également trois thématiques transversales : lutte contre les discriminations, la jeunesse et l'égalité hommes-femmes.

Sur la commune de Villiers, le contrat de Ville concerne le quartier des Hautes-Noues, la résidence « notre cottage », la copropriété du 4 et 6 route de Bry-sur-Marne, Valophis du 23 et 39 boulevard de Friedberg et le 1 rue Doboef et Lafon, le foyer Adoma, les Sablières au 27, rue de Noisy, le foyer Croix-Rouge au 75 boulevard de Friedberg qui sont donc classées zones prioritaires par la géographie de la politique de la Ville.

Ces zones ont fait l'objet d'un diagnostic partagé à l'origine des actions retenues, à travers les trois piliers que je viens de citer.

Afin d'assurer la mise en place des actions relevant de ces trois piliers, la Ville bénéficie d'aides des différents partenaires de l'État, le Conseil départemental, du Val-de-Marne et le Conseil régional Ile-de-France et le Territoire Paris Est Marne & Bois. Une

équipe de maîtrise, la MOUS, est en place au sein du Pôle politique de la Ville et a en charge :

- L'animation et le suivi du contrat de Ville,
- La mobilisation du réseau local des acteurs urbains et sociaux autour des priorités définies,
- L'interface entre la Ville et ses partenaires,
- L'accompagnement des porteurs de projet dans la mise en œuvre des actions,
- La mise en place des outils de suivi et d'évaluation,
- La garantie de la cohérence du contrat de Ville avec les autres dispositifs publics sur le territoire communal.

C'est pourquoi il est proposé aujourd'hui au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter des subventions auprès des différents partenaires engagés dans ce dispositif.

ARTICLE UN - APPROUVE le tableau des actions annexées à la présente délibération,

ARTICLE DEUX - AUTORISE Monsieur le Maire d'une part, à solliciter, en fonction des financeurs et des dispositifs, les subventions mentionnées dans le tableau en annexe, et d'autre part, de signer les conventions et avenants relatifs à ces subventions.

M. LE MAIRE.- Très bien, merci Monique. Monsieur AMARA.

M. AMARA.- Je ne vais pas prendre part au vote, comme lors de la délibération précédente, au vu de ma proximité avec le tissu associatif de la Ville, mais j'en profite pour faire une petite parenthèse sur les subventions Politique de la Ville sur lesquelles la Ville a son mot à dire. Dans le cahier des charges, un certain nombre de territoires et de populations sont ciblés par ces politiques publiques qui ont des objectifs et où on attend des débouchés.

Êtes-vous sûr que les associations subventionnées interviennent sur le Territoire avec le public ? Il ne s'agit pas seulement d'avoir une boîte aux lettres à l'Escale, mais de le faire avec le public visé par ces politiques. Avez-vous les moyens de le vérifier ? Et quels sont les taux et le pourcentage d'adhérents qui viennent de ces quartiers dans les associations subventionnées par la Politique de la Ville. Le savez-vous ?

Dans la mesure où il y a peu de ressources, elles ne peuvent être ventilées n'importe comment. À l'inverse, dans certaines associations, nous savons que 95 % du public vient des quartiers prioritaires et qu'ils sont sous-financés, voire pas du tout sur le budget jeunesse, sport ou sur les subventions directes de la Ville. La politique de la Ville

ne doit pas être un remplacement des subventions de droit commune mais plutôt un supplément.

M. LE MAIRE.- Monique, veux-tu répondre et je compléterai.

Mme FACCHINI.- Je n'ai pas grand-chose à répondre sur le sujet. Je trouve que ce que fait la Politique de la Ville est bien fait, d'autant plus qu'elle vérifie à chaque fois toutes les données pouvant être vérifiées. Chaque association a une étude précise et les deniers qui sont distribués le sont à bon escient. Voilà tout ce que je peux dire.

M. LE MAIRE.- Je vais répondre dans les vérifications sur les associations ; elles sont effectuées par le service de la Préfecture, Politique de la Ville car un certain nombre de subventions sont affectées et données également par l'État, et l'État est très scrupuleux, les intéressés sont convoqués, etc., ils doivent prouver que ce qu'ils font est sur le Territoire Politique de la Ville et en particulier à Villiers-sur-Marne, bien sûr.

Mme FACCHINI.- Un Comité de Pilotage statue à chaque fois. Ce n'est pas fait par une seule personne, mais tout un Comité réfléchit en présence de l'État.

M. LE MAIRE.- Il n'y a pas que les services de la Préfecture. Il y a les services fiscaux, les services de la CAF, etc. qui « épluchent » véritablement toutes les demandes de subvention et qui font un certain nombre de vérifications de plus en plus d'ailleurs sur toutes les demandes que peuvent solliciter ces différentes associations.

Il n'y a pas vraiment de problème, il n'y a pas de souci en la matière. C'est exactement ce qui se passe avec le Département du Val-de-Marne, un contrôle extrêmement important est effectué désormais par la nouvelle majorité du Département sur l'ensemble des subventions qui sont allouées à ces différentes associations.

Il n'y a pas de problème, Monsieur AMARA. Il n'y a pas ni sujet ni souci.

M. AMARA.- Vous avez cité la Préfecture et, la nouvelle majorité du Département, je pense que l'ancienne aussi, et qu'en est-il de la Ville ? Vous aussi ou bien vous leur faites confiance ? C'est une question.

Vous nous dites qu'il y a l'État, le Conseil départemental.

M. LE MAIRE.- Oui, par ses subventions.

M. AMARA.- Et vous aussi ?

M. LE MAIRE.- Bien sûr, nous vérifions également.

M. AMARA.- C'était ma question.

M. LE MAIRE.- Vous vouliez savoir si on se basait uniquement sur les vérifications de tous les services de l'État et du Département.

M. AMARA.- C'était ma question, merci, vous m'avez donné la réponse.

M. LE MAIRE.- Les activités doivent être faites sur le Territoire de Villiers et quand il y a des activités, nous les connaissons, notamment par le biais de l'Escale parfois ou alors sur les autres périmètres Politique de la Ville, notamment dans les Nangues, il y a des rapports précis de tout ce qui est fait et l'ensemble de nos agents d'ailleurs qui travaillent main dans la main la plupart du temps avec ces associations vérifient.

M. AMARA.- Je ne crois pas que les Nangues soient en Politique de la Ville.

M. LE MAIRE.- Si, elles sont en Politique de la Ville.

M. AMARA.- je crois qu'à Villiers il n'y a que les Portes de Paris.

M. LE MAIRE.- Non, pas du tout. Nous l'avons fait accepter, le Territoire politique de la Ville, ce n'est pas essentiellement les Noues, c'est également tout ce qui est en face et les activités qui sont des activités décentralisées, peuvent être des activités dans d'autres quartiers moins sensibles, c'est vrai, mais qui accueillent des populations quelquefois difficiles et ces activités sont financées par la Politique de la Ville.

Je mets aux voix cette programmation du contrat de Ville.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui est pour ?

Le conseil municipal, APPROUVE , à l'unanimité des membres présents (33 pour), la délibération portant sur la programmation 2022 contrat de ville.

Merci pour eux.

N° 2022-06-12 –Convention entre la Ville – résidence autonomie « les Courts Sillons » et le groupe associatif ARPAVIE – EHPAD « Le Vieux Colombier ».
Madame Évelyne DORIZON

Mme DORIZON.- Merci Monsieur le Maire.

La loi du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement (ASV) permet aux résidences autonomie qui le souhaitent d'accueillir à l'entrée des personnes en perte d'autonomie (GIR 1 à GIR 4) ou de permettre à ces résidents en perte d'autonomie de rester à leur domicile le plus longtemps possible. Ceci permet également d'accroître l'offre d'habitat intermédiaire proposant des services pour les personnes âgées, y compris celles qui sont en perte d'autonomie.

Les résidences autonomie qui font le choix d'accueillir ce type de public doivent alors adapter leur projet d'établissement et conclure une convention de partenariat avec d'une part, un établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) et d'autre part, un service médicosocial ou un centre de santé ou un établissement de santé ou de professionnels de santé.

La mise en place de la convention répond à 2 objectifs :

→ Assurer l'intégration de la résidence autonomie dans une filière de soins gériatriques suffisamment solide pour assurer un accompagnement optimal des résidents dépendants accueillis.

→ Coconstruire des parcours de santé cohérents, permettant d'éviter les ruptures et d'améliorer l'accompagnement des résidents.

La présente délibération a pour objet de déterminer le cadre du partenariat entre la résidence autonomie « les Courts Sillons » et l'EHPAD de proximité « le Vieux Colombier ».

ARTICLE UN- APPROUVE la convention présentant le cadre du partenariat à venir entre la résidence autonomie « les Courts Sillons » et l'EHPA du « Vieux Colombier »,

ARTICLE DEUX - AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention pour une durée d'un an renouvelable.

M. LE MAIRE.- Très bien. Monsieur AMARA.

M. AMARA.- Je voulais juste revenir sur ce que nous nous étions dit tout à l'heure. Après vérification, j'avais raison, les Nangues ne sont pas un quartier Politique de la Ville. Comme je l'ai dit, ce sont les Portes de Paris et les Hautes-Noues, mais après, dans le cadre de ce que vous appelez les activités décentralisées, il faut que cela touche les publics de ces quartiers Politique de la Ville.

M. LE MAIRE.- Monsieur AMARA, je redis ce que j'ai dit. Le quartier Politique de la Ville ce sont les Hautes-Noues et en face. Les actions que nous menons en matière de Politique de la Ville peuvent être faites dans d'autres quartiers. Nous en faisons d'ailleurs aux Boutareines également dans les Sablons, nous en faisons dans les Nangues et nous pouvons en faire partout dans les territoires de la Ville. Ce n'est pas spécifiquement sur les quartiers que nous devons le faire...

M. AMARA.- Mais il faut que cela touche le public de ces quartiers.

M. LE MAIRE.- Il faut que cela touche des publics qui sont dans la même situation que les publics qui sont dans les quartiers définis.

M. AMARA.- On peut faire une activité culturelle sur Paris à partir du moment où cela touche les publics de ces quartiers...

M. LE MAIRE.- Dans la Politique de la Ville, nous devons rester sur le Territoire de la Ville, mais nous ne devons pas spécifiquement être sur le périmètre des quartiers Politique de la Ville. D'ailleurs, des activités se font dans les Nangues, avec notamment des jeunes du quartier des Nangues et des jeunes du quartier des Hautes-Noues.

M. AMARRA.- C'est ce que je suis en train de vous dire, il faut que cela touche...

M. LE MAIRE.- Notamment les 3 V.

M. AMARA.- Ce sont des actions qui se font sur le Territoire ou qui peuvent se faire partout, mais qui se font avec le public. Par exemple, prenons le cas d'une activité sportive, le gymnase est à Léo Lagrange, l'activité est quand même intégrée dans la Politique de la Ville puisque cela touche le public concerné.

M. LE MAIRE.- Absolument !

M. AMARA.- Mais les Nangues ne sont pas un quartier Politique de la Ville.

M. LE MAIRE.- Je n'ai jamais dit que les Nangues étaient un quartier Politique de la Ville.

M. AMARA.- Vous ne vous êtes pas rendu compte, mais ce n'est pas grave, vous vous êtes trompé.

M. LE MAIRE.- Je ne me suis pas trompé, je suis on ne peut plus clair sur le sujet, car c'est un sujet que je maîtrise parfaitement.

M. AMARA.- Si vous voulez, je remettrai la séquence.

M. LE MAIRE.- D'accord. Je mets aux voix ces activités

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui est pour ?

*Le conseil municipal, **APPROUVE** à l'unanimité (34 pour) la délibération portant sur la convention entre résidence autonomie "les courts sillons" et le groupe associatif ARPAVIE - EHPAD "le vieux colombier".*

Je vous remercie.

**N° 2022-06-13 – Transfert de la compétence emplois et par conséquent de personnel auprès de l'établissement public communal Paris Est Marne & Bois
Monsieur Michel OUDINET**

M. OUDINET.- Merci Monsieur le Maire.

Les trois délibérations qui suivent sont relatives à ce transfert.

La première : la commune de Villiers-sur-Marne a déjà transféré à l'EPT Paris Est Marne & Bois les compétences suivantes :

- Gestion des déchets ménagers et assimilés,
- Eau et assainissement,

Le transfert de la compétence emplois au Territoire permettra la mutualisation des moyens mis à la disposition des demandeurs d'emploi Villiérais et favorisera le

développement des partenariats au-delà du niveau du Territoire ainsi qu'une meilleure coordination des actions menées, avec les partenaires sociaux, avec les acteurs de l'insertion, de la formation, et de l'économie dite traditionnelle comme de l'économie sociale et solidaire.

Ce transfert de compétence entraîne le transfert de 5 agents de la Ville, ces agents ont tous été reçus par Monsieur le Maire et la Direction des Ressources Humaines de la Ville et bien sûr du Territoire. Chaque agent a été rassuré sur sa situation, notamment en matière de rémunération, aucune perte de rémunération, voire un gain même constaté pour chacune d'elle sur le régime indemnitaire de carrière, conservation de l'ensemble des droits acquis en matière de carrière et de formation, d'organisation. Les agents restent, à la demande de Monsieur le Maire, dans les locaux actuels et bénéficieront des mêmes prestations, notamment la prise en charge des déplacements domicile-travail pour l'agent RQTH.

Vu l'avis favorable du Comité technique du 1^{er} juin 2022, le Conseil municipal

ARTICLE UN – APPROUVE le transfert des 5 agents chargés de la compétence emplois de la commune de Villiers-sur-Marne au Territoire Paris Est Marne & Bois.

ARTICLE DEUX - DIT que les agents transférés conserveront leurs statuts ainsi qu'une rémunération au moins égale à celle qu'ils perçoivent au sein de la Ville.

ARTICLE TROIS - AUTORISE Monsieur le Maire à signer des arrêtés conjoints de transfert.

ARTICLE QUATRE - DIT que ces dispositions prennent effet le 1^{er} septembre 2022.

M. LE MAIRE.- Très bien. Ce sont des transferts évidemment extrêmement délicats puisque les agents ne sont pas favorables au fait de ne plus être sous la tutelle de la collectivité et de passer dans une autre collectivité, dans un EPT. Nous avons beaucoup travaillé avec l'ensemble des agents. Cela n'a pas été facile. Je ne vais pas vous dire que tout a été simple. Il est vrai que cela faisait peur. Heureusement que cela a permis à la chef de service d'être nommée cadre supérieur de la fonction publique, parce qu'il y avait une ouverture à l'EPT. Cela a été la bonne nouvelle qui a fait en sorte de débloquer la situation car, au départ, les agents ne voulaient pas aller au Territoire. D'ailleurs, nous l'avons expliqué dans le rapport de la Chambre également au contrôleur, en disant qu'il semble simple de dire qu'il faut faire les transferts tels qu'ils ont été écrits par la loi, mais qu'il faut prendre en compte l'aspect humain. Et l'aspect humain n'est pas mentionné évidemment dans le texte.

Il a répondu que c'était à nous à régler le problème.

L'autre service qui devrait rentrer actuellement en négociation avec le Territoire pour être mis sous sa tutelle, c'est le service Politique de la Ville, c'est-à-dire 44 personnes de la collectivité. Ce sera, je pense, beaucoup plus long. Heureusement le texte ne dit pas qu'ils doivent aller à tel moment : un an ou deux ans trois ans ou trois mois. Il ne dit rien. Il dit simplement qu'il faut effectuer le transfert.

Nous avons déjà commencé l'année dernière à parler de cela, évidemment, nous avons essuyé un refus de la part des agents qui ne voulaient pas quitter la Ville.

En ce qui concerne les 5 personnes du service emplois, j'ai pu négocier le fait qu'elles restent à Villiers ; nous allons passer, d'ailleurs, ensuite une délibération, l'EPT doit louer les locaux. Mais je veux que les agents restent là. Nous sommes parmi les villes où 5 personnes s'occupent d'aider les demandeurs d'emploi. Cela n'existe pas ailleurs. Bry par exemple à 2 agents, la ville du Perreux a également 2 agents. Nous avons 5 agents pour s'occuper aujourd'hui des demandeurs d'emploi et des difficultés qu'ont les Villiérains à trouver un emploi pour les accompagner, souvent par défaillance du Pôle Emploi.

Ces personnes resteront à Villiers, elles s'occuperont de Villiérains et de Villiéraines.

C'est ce que nous allons essayer de négocier avec le Territoire, puisque dans Politique de la Ville, il y a ville. Et nous nous occupons justement des territoires Politique de la Ville, comme je le rappelais tout à l'heure à Monsieur. AMARA. À partir du moment où leur champ d'application se fait sur le Territoire de la Politique de la Ville, ils doivent rester sur le Territoire de Villiers. Nous avons entamé des discussions qui ne sont pas simples et avec le personnel et également avec le Territoire, et nous passerons une délibération je ne sais pas quand, pour valider le transfert une fois que tout le monde se sera mis d'accord.

Pour le moment, je vous demande de valider ce transfert.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui est pour ?

Monsieur Michel OUDINET

*Le conseil municipal, **APPROUVE**, à l'unanimité (34 pour) la délibération portant sur le transfert de la compétence emplois et par conséquent du personnel auprès de l'établissement public communal Paris Est Marne & Bois .*

Je vous remercie.

N° 2022-06-14 - Modification du tableau des effectifs
Monsieur Michel OUDINET

M. OUDINET.- Compte tenu de la délibération précédente, relative au transfert de la compétence emplois au Territoire et par conséquent au personnel des agents qui assurent cette compétence, il est nécessaire de procéder à la suppression des 5 postes concernés dans le tableau des effectifs.

ARTICLE UN - APPROUVE la suppression des postes suivants et des grades correspondants comme suit : 1 responsable de service, 2 conseillères emploi, 1 poste d'accueil et secrétariat, 1 poste animatrice emploi et formation

ARTICLE DEUX - DIT que la dépense correspondante sera inscrite au chapitre 012 au BP 2022.

ARTICLE TROIS - DIT que ces dispositions prennent effet le 1^{er} septembre 2022.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui est pour ?

<p><i>Le conseil municipal, APPROUVE, à l'unanimité (34 pour) la délibération portant sur la modification du tableau des effectifs.</i></p>
--

Je vous remercie.

N° 2022-06-15 - Approbation de la convention entre la Ville de Villiers-sur-Marne et l'établissement public territorial Paris Est Marne & Bois pour la mise à disposition de locaux situés au sein du centre socioculturel « l'escale »
Monsieur Michel OUDINET

M. OUDINET.- En complément du transfert des 5 agents de l'espace emplois, il est proposé la mise à disposition des moyens et l'usage de l'ensemble des locaux nécessaires au fonctionnement de ce service.

Dans ce cadre, une convention de mise à disposition des locaux au Territoire est annexée à la présente délibération. Il vous est donc proposé :

- d'approuver cette convention entre la Ville de Villiers et l'Établissement Public Territorial Paris Est Marne & Bois, pour la mise à disposition de locaux situés au sein du centre socioculturel « l'Escale »,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention de mise à disposition de ces locaux à partir du 1^{er} septembre 2022 considérant par ailleurs que l'Établissement

Public Territoriale Paris Est Marne & Bois présentera à son tour à son Conseil communautaire le 5 juillet prochain la même convention de mise à disposition de locaux situés au sein du centre socioculturel de « l'Escale »,

ARTICLE UN – APPROUVE la convention entre la Ville de Villiers-sur-Marne et l'Établissement Public Territorial Paris Est Marne & Bois pour la mise à disposition de locaux situés au sein du centre socioculturel « l'Escale »,

ARTICLE DEUX - AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition de ces locaux,

ARTICLE TROIS - DIT que la convention prend effet le 1^{er} septembre 2022.

M. LE MAIRE.- Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui est pour ?

*Le conseil municipal, **APPROUVE**, à l'unanimité (34 pour) la délibération portant sur la convention entre la ville de Villiers-sur-Marne et l'établissement public territorial Paris Est Marne & Bois pour la mise à disposition de locaux situés au sein de l'Espace Socio culturel d'Aide à l'Emploi ' ESCALE '.*

Je vous remercie.

N° 2022-06-16 - Modification de la liste des logements par nécessité absolue de service des établissements scolaires de Villiers-sur-Marne
Monsieur Michel OUDINET

M. OUDINET.- Par délibération 2016-06-10 du 20 juin 2016, le Conseil municipal a fixé la liste des emplois ouvrant droit à l'octroi d'une concession de logement pour nécessité absolue de service pour les gardiens d'établissements scolaires.

Aujourd'hui, il convient de mettre à jour la liste exhaustive des établissements scolaires dont l'emploi justifie un logement pour nécessité absolue de service. Ces projets auront pour conséquence les modifications suivantes :

- École Jules Ferry : un T4 de 100 m², logement de fonction qui est amené à être rénové.

- École Jules Ferry : un T2 de 37 m² : nouveau logement de fonction.

- École Albert Camus : un T3 de 76 m², la superficie passe à 90 m² avec l'ajout d'une pièce et deviendra donc un T4.

- École Charles Péguy : un T4 de 80 m² qui a pour changement d'adresse administrative le 8-10 boulevard Joséphine Baker.

Vu l'avis favorable du Comité technique réuni le 1^{er} juin 2022, le Conseil municipal

ARTICLE UN - MODIFIE la délibération 2016-06-10 du 20 juin 2016,

ARTICLE DEUX - ACCEPTE les modifications sur les logements pour nécessité absolue de service des établissements scolaires suivant le tableau annexé à la présente délibération.

ARTICLE TROIS - DIT que les gardiens des établissements scolaires s'acquitteront de l'ensemble des charges locatives et notamment du paiement des fluides.

M. LE MAIRE.- Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui est pour ?

*Le conseil municipal, **APPROUVE**, à l'unanimité (34 pour) la délibération portant sur la modification de la liste des logements par nécessité absolue de service des établissements scolaires de Villiers sur Marne .*

Je vous remercie.

N° 2022-06-17 - Principe d'affectation de la propriété MICHOT sise 9 avenue de l'Isle, à un ensemble culturel dédié à la couture d'excellence.

Monsieur Jacques-Alain BÉNISTI

M. LE MAIRE.- Le 12 mars 2019, la Ville a fait l'acquisition au sein de son domaine privé d'un site remarquable du patrimoine naturel et bâti Villierain dit propriété MICHOT d'une superficie de 8 651 m² composée des éléments suivants : plusieurs constructions dont le bâtiment principal d'habitation de 550 m² de type villa, deux pavillons vitrés, un bâtiment à usage d'écurie et un bâtiment à usage de communs, un jardin paysager et arboré comprenant une piscine, un potager, des serres et de petites dépendances.

Dans un premier temps, la Ville a engagé la réflexion du logement de gardien afin de le rendre habitable sans délai et garantir ainsi la sécurité de la propriété sise 9 avenue de l'Isle ; elle a ensuite réalisé d'autres travaux de remise en état portant notamment sur la mise en conformité de tout le réseau d'assainissement du site, donc des travaux assez conséquents, ainsi que la réparation de la toiture et l'entretien du système de chauffage du bâtiment principal.

À ce jour, la Ville continue de prendre des mesures conservatoires nécessaires tant sur le bâti que sur les espaces extérieurs.

Par ailleurs, la Ville a confié au Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement du Val-de-Marne 94 une mission d'accompagnement. Dans ce cadre, un rapport d'évaluation des qualités patrimoniales du site a été établi. Il a, d'une part, confirmé la rareté de l'ensemble du site, en tant que témoignage remarquable de propriété privée en grande partie disparue ou très transformée et a, d'autre part, indiqué des pistes de valorisation, sachant que la mise en valeur patrimoniale du site impose l'élaboration d'un projet global.

La Ville a également mené des études phytosanitaires sur l'ensemble des arbres du jardin puisque l'on accueillera beaucoup de population.

Sur la base de ces études, à l'instar de nombreuses villas remarquables transformées en musée ou en espace muséal, la Ville a désormais pour objectif de créer sur ce site un ensemble culturel consacré à la couture d'excellence et ses métiers constitués des éléments suivants :

- Un espace muséal dédié à la couture d'excellence au sein de l'ancien bâtiment d'habitation, qui serait le premier à prendre place dans la banlieue francilienne,
- Une école de formation aux techniques de la couture d'excellence
- Un atelier d'insertion par l'emploi, tous deux en lieu et place du hangar actuel.
- Un parc ouvert bien sûr à tous publics, qui devra tenir compte des besoins et contraintes actuelles en gestion écologique et biodiversité urbaine, tout en conservant son charme particulier en lieu et place du jardin privé actuel.

Dans ce dessein placé sous le signe de l'excellence, d'une démarche sociale et de développement durable, la Ville souhaite constituer un Comité scientifique et culturel, composée notamment d'experts, d'historiens et d'acteurs du monde muséal et patrimonial, du marché de la mode et des milieux socio-économiques.

Sous l'égide de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, la DRAC du Val-de-Marne chargée de conduire la politique culturelle de l'État dans la région et les départements qui la composent, ce Comité sera un soutien pour aider la Ville à constituer le projet scientifique et culturel de cet ensemble culturel. En effet, le PSC, premier document opérationnel qui définit l'identité des stratégies et les orientations de l'ensemble est un support majeur, notamment pour échanger avec les partenaires et avoir accès évidemment à différentes subventions.

- Considérant l'importance de valoriser le patrimoine paysager et architectural de ladite propriété MICHOT et de la rendre accessible au public, aux Villiérains, mais pas essentiellement aux Villiérains,

- Considérant la volonté de créer un complexe d'exception sur un site remarquable par l'implantation d'un ensemble culturel dédié à la couture d'excellence et ses métiers,

- Considérant la nécessité d'être accompagnés pour établir un projet scientifique et culturel, définir la faisabilité du projet, et obtenir évidemment de larges soutiens financiers

ARTICLE UN - ACTER le principe d'affecter un ensemble culturel dédié à la couture d'excellence et ses métiers sur l'ancienne propriété de 8 651 m² dite MICHOT, organiser l'espace muséal à la couture d'excellence, une école de formation aux techniques de la couture d'excellence et un atelier d'insertion par l'emploi, tous deux en lieu et place du hangar actuel, un parc écologiquement vertueux ouvert à tous publics en lieu et place du jardin privé actuel.

ARTICLE DEUX - APPROUVE la création d'un Comité scientifique et culturel comprenant notamment des experts et les personnalités en lien avec le monde de la couture d'excellence qui, sous l'égide de la Direction Régionale des Affaires Culturelles du Département, accompagnera la Ville tout au long du processus de définition de cet ensemble culturel *via* l'établissement du projet scientifique et culturel.

ARTICLE TROIS – M'AUTORISE à engager toutes les démarches nécessaires pour mettre en œuvre cet ensemble culturel notamment pour la recherche d'aides financières.

C'est un très beau projet qui n'a pu être réalisé que grâce aux performances extraordinaires de Mossi TRAORE, qui, vous le savez, a obtenu le grand prix Pierre Berger qui est la plus haute distinction en matière de haute couture en France. Il aurait pu faire sa carrière dans un groupe important, il a eu des propositions de LVMH avec un salaire... Et Mossi TRAORE a préféré consacrer la suite de sa carrière sur le sol villiérais par amour de sa ville, et il veut en faire bénéficier les jeunes Villiérais dans le domaine de l'excellence et de la haute couture.

Le préalable aujourd'hui c'est évidemment ce dispositif que la plupart des financeurs nous exigent et que nous sommes contraints de faire.

Nous rentrerons tout de suite après avec les différents partenaires dans l'ensemble des subventions qui seront affectées à ce projet. La Ville évidemment participera, mais d'ores et déjà, le Département a dit qu'il s'honorerait d'avoir sur son territoire du Val-de-Marne un tel projet et il sera financeur. La Région Ile-de-France nous a répondu qu'elle s'honorerait à avoir cet établissement sur le territoire de la Région et

qu'elle financera également en grande partie un certain nombre des différentes actions que j'ai énumérées. Et l'État par le biais de la Direction régionale, pourra participer de manière importante au financement de l'ensemble de ce très beau projet qui, je pense, fera parler de Villiers dans les médias, pas essentiellement régionaux, mais également nationaux, comme d'ailleurs on parle de Villiers actuellement par l'intermédiaire des exploits que fait aujourd'hui Mossi TRAORE. En effet, il sera le grand responsable de tout ce projet et il pourra évidemment tirer toute la profession derrière lui, qui lui a donné déjà un accord de soutien et pas des moindres, sur l'ensemble de la profession de la haute couture.

Nous essaierons de mener à bien l'ensemble de ce projet dans les mois et années à venir.

Madame CINCET.

Mme CINCET.- Ce n'est pas tous les jours que l'on parle culture au Conseil. Je vais essayer de faire court, car tout le monde est fatigué.

D'abord, ce fut un centre de loisirs, sujet brûlant ce soir, après une maison des artistes, j'espère que cette fois-ci, ce sera la bonne. Donc, cette villa sera un musée dédié à la couture d'excellence.

Pour le principe, je n'ai absolument rien contre. Ce qui fera de ce projet une réussite, ce sont les moyens financiers et humains que vous mettrez en œuvre tant pour les actions, les événements ou les médiations nécessaires à la vitalité de ce genre de projet. J'attends donc avec impatience un projet plus détaillé et éventuellement l'amorce d'un début de commencement d'une politique culturelle digne de ce nom dans la Ville.

Je tique déjà un petit peu sur votre discours qui n'était pas dans la délibération. La culture n'est pas une vitrine. Ce n'est pas une valorisation de la Ville à l'extérieur sur les médias, c'est une action dans la Ville pour la population, pour ses habitants, pour leur bien-être, le sens de la vie. Je ne vais pas vous faire un long discours. Je rappelle qu'une seule Commission Culture a été convoquée pendant ces deux ans, cela démontre le peu d'intérêt que vous portez à la question. Et je voulais juste préciser qu'en effet vous notez que la Ville souhaite mettre en place ce Comité, mais elle se doit de le faire pour en effet engager ce processus et ce projet.

J'espère que c'est un début merci.

M. LE MAIRE.- Madame CINCET, je rappelle simplement que ce que vous dites est visionné et je pense que l'ensemble de la Direction de la Culture et l'ensemble des

services vont être quelque peu contrariés par ce que vous venez de dire, car c'est minimiser grandement toutes les actions culturelles qui sont réalisées sur la Ville par des équipes qui, ne sont pas proches de l'excellence peut-être, mais qui font un travail remarquable, et je voudrais leur rendre hommage suite à ce que vous venez de dire.

Deuxièmement, je voudrais vous dire que la Commission Culture va se réunir début septembre sur le projet évidemment que je viens d'énumérer et sur d'autres projets que nous avons sur la Ville qui sont nombreux, si nous reprenons par exemple le Villiers Infos, vous verrez un certain nombre de pages consacrées à la culture avec bon nombre d'activités, d'actions qui sont réalisées dans la Ville. Je ne dis pas qu'il faut être présent à chaque fois dans ces manifestations, mais c'est mieux à mon avis d'être présent dans ces différentes actions, ce qui peut après vous permettre de critiquer et de dire qu'on ne fait pas beaucoup pour la culture à Villiers-sur-Marne.

Mais je vous remercie d'avoir approuvé ce projet de culture d'excellence qui tirera vers le haut la Ville et on parlera de Villiers grâce à cette action à caractère national.

Mme CINCET.- En fait, c'est du prestige que vous cherchez dans la culture. Je ne vous en fais pas le procès. En général, tous les politiques se servent de la culture pour le prestige et la vitrine. Vous n'êtes pas le premier. Je ne vous mettrai pas tout sur le dos. Le nombre de projets ne fait pas une politique culturelle. Un jour, on prendra le temps d'expliquer tout cela.

Je voulais vous demander si Mossi TRAORE fera partie du Comité scientifique et culturel, puisque vous ne le nommez pas dans la délibération.

M. LE MAIRE.- Des élus en feront partie évidemment.

Mme CINCET.- Je parlais de Mossi TRAORE.

M. LE MAIRE.- Bien sûr, il en fera partie.

Mme CINCET.- Cela paraît évident pour vous

M. LE MAIRE.- J'ai complété la délibération par quelque chose que j'ai dit en Conseil, et en plus maintenant qui sera officiel, c'est lui qui dirigera l'ensemble et qui sera là pour apporter tout ce qui sera fait dans ce projet. Et ce sera également en fonction de son agenda, car il a un agenda très compliqué et quand on conviera le premier Comité, il faudra déjà savoir s'il est présent ou pas, si je peux répondre par cela à votre inquiétude sur le fait qu'il participe ou pas.

Mme CINCET.- Ce n'était pas une inquiétude, mais ce n'était pas très clair dans votre ajout, ou alors je ne l'ai pas compris comme cela. Je voulais que vous précisiez sa présence ou pas. Je ne suis pas inquiète. J'attends de voir le projet.

M. LE MAIRE.- Heureusement.

Je mets aux voix ce très beau projet.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui est pour ?

*.Le conseil municipal, **APPROUVE** à l'unanimité (34 pour) la délibération portant sur le Principe d'affectation de la propriété MICHOT sis 9 avenue de l'Isle, à un ensemble culturel dédié à la couture d'excellence*

L'unanimité fera plaisir à Mossi car il est en train de nous regarder.

**N° 2022-06-18 - Demande de subvention auprès du Département du Val-de-Marne dans le cadre du Schéma Départemental des Itinéraires cyclables
Monsieur Jean-Philippe BÉGAT**

M. BÉGAT.- Merci Monsieur le Maire, chers collègues, la commune se mobilise afin de poursuivre le développement d'une politique en faveur des déplacements doux et en particulier des itinéraires cyclables.

Le réaménagement de la rue Entroncamento s'inscrit dans cette démarche en tant qu'axe structurant vers le stade et le collège des Prunais. Cet aménagement permet en outre de relier les tronçons cyclables existants du chemin des Rompus et du Chemin des Prunais.

Cet axe est inscrit comme itinéraire stratégique dans le plan communal des itinéraires cyclables en cours d'élaboration et dans le schéma directeur des itinéraires cyclables du Val-de-Marne.

Il y a une cohérence d'ensemble avec le Département.

Les aménagements proposés consistent en la création d'une « zone 30 » permettant la pacification et le partage de la chaussée au profit des cycles dans le sens de la circulation et la création d'une piste cyclable en sens opposé.

Cette piste cyclable sera, par ailleurs, séparée du trottoir par une noue plantée pour sécuriser les circulations des piétons et les cycles. Elle permettra également d'absorber les pluies.

Un box de stationnement vélo est également créé aux abords de l'entrée du stade dans la borne de neutralisation du stationnement motorisé.

Pour soutenir l'action des collectivités en faveur des modes doux, le Département du Val-de-Marne subventionne la réalisation des aménagements cyclables communaux ou intercommunaux, inscrits au schéma départemental des itinéraires cyclables.

Le Département subventionne à hauteur de 30 % un plafond de dépenses de 610 € HT par mètre linéaire l'aménagement de la piste cyclable et à hauteur de 30 % d'un plafond de dépenses de 480 € HT l'aménagement de la « zone 30 ».

La subvention pour la réalisation de stationnement vélo est quant à elle de 30 % d'un plafond de dépenses de 2 300 € HT par place aménagée.

Sont éligibles les travaux de voirie inhérents à la conception de l'itinéraire, terrassement, revêtement etc. la maîtrise d'œuvre, la signalisation de police, le jalonnement directionnel, les parcs pour les cycles.

Aussi, il vous est demandé :

ARTICLE UN - AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à déposer une demande de subvention au Département du Val-de-Marne pour l'aménagement de la rue Entroncamento en « zone 30 », la réalisation de la piste cyclable et l'aménagement de stationnement vélo dans le cadre du schéma départemental des itinéraires cyclables, le SDIC.

ARTICLE DEUX – AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à ladite demande de subvention.

Tout cela va compléter ce que nous avons déjà commencé à faire.

M. LE MAIRE.- Avec les délibérations que nous avons prises sur la Région, car la Région complète les financements et la Ville aura 20 %, puisque c'est le minimum qui est requis dans toutes les subventions, les villes doivent mettre au moins 20 %.

M. BÉGAT.- J'apporte une petite précision : à la rentrée de septembre, nous ferons une présentation générale du projet de développement des pistes cyclables sur l'ensemble de la Ville, pour vous expliquer la cohérence d'ensemble puisqu'il s'agira d'un projet pluriannuel bien entendu, nous ne pouvons pas tout financer la même année, mais cela va se faire progressivement avec des priorités notamment au niveau de la desserte des collèges, des points importants comme la gare, etc.

M. LE MAIRE.- Et le Bois Saint Martin. Très bien, je mets aux voix cette délibération.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui est pour ?

*Le conseil municipal, **APPROUVE**, à l'unanimité (34 pour) la délibération portant sur une demande de subvention auprès du Département du Val de Marne dans le cadre du Schéma Départemental des Itinéraires Cyclables.*

Je vous remercie.

**N° 2022-06-19 - Suspension du marché des portes de Villiers, lancement du marché du « Bois de Gaumont » et contractualisation de l'avenant n° 3 au contrat de concession relatif aux marchés d'approvisionnement
Monsieur Nassim BOUKARAOUN**

M. BOUKARAOUN.- Merci Monsieur le Maire. Par délibération du Conseil municipal du 18 décembre 2013, l'entreprise DADOUN Père & Fils a été choisie comme délégataire de service public pour l'exploitation des marchés forains de la Ville de Villiers-sur-Marne.

Ce nouveau contrat de concession a pris effet le 1^{er} janvier 2014 pour une durée de 15 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2028.

La délibération n° 2018-05-10 du 30 mai 2018 a acté l'ouverture du marché des Portes de Villiers prévue dans les termes du nouveau contrat de DSP de 2013.

La délibération 2019-06-08 du 27 juin 2019 a acté l'avenant n° 2 du contrat de concession portant sur la réfection du réseau électrique du marché qui a prolongé le contrat de DSP de deux ans, soit jusqu'au 31 décembre 2030.

Le contrat de concession actuel prévoit l'exploitation du marché dans le quartier du centre-ville le jeudi et le dimanche, ainsi que celui des Portes de Villiers le vendredi après-midi.

Le marché des Portes de Villiers inauguré en 2018 a subi un contexte crise sanitaire avec plusieurs périodes de confinement qui ne lui a pas permis de se stabiliser et de trouver un équilibre économique. Ce marché se trouve dans un quartier qui a fait l'objet d'un projet de rénovation urbaine depuis 2009. Le secteur où se trouve ce marché va continuer à évoluer ces prochaines années avec 2 nouveaux projets d'aménagement urbain à proximité immédiate du marché, rue Nelson Mandela et boulevard Friedberg qui impacteront très fortement la tenue du marché. Le secteur va, en effet, subir, d'une part, les travaux du supermarché le Grand Frais, mais aussi la création d'un programme immobilier mixte boulevard Friedberg abritant des équipements publics tels qu'une crèche et des locaux médicaux.

La Ville souhaite donc suspendre durant quelques années le marché des Portes de Villiers qui reprendra toute sa place à la fin des travaux.

Le contrat de concession prévoyant la tenue de deux marchés, la Ville souhaite transférer le marché des Portes de Villiers vers le quartier du « Bois de Gaumont ». Ce quartier au paysage verdoyant et à l'ambiance animée abrite près de 3 000 habitants qui ont une moyenne d'âge de 41 ans. Ils ont des revenus confortables, vivent majoritairement en famille et sont principalement propriétaires de leur logement. Cependant, l'offre commerciale du quartier reste anecdotique, la présence de l'unique épicerie dans le quartier ne suffit pas à combler les besoins de provision des habitants qui ont exprimé à la Ville la demande de création d'un marché de proximité. Le commerce de proximité de première nécessité étant très limité dans ce quartier, ce marché permettra d'offrir une nouvelle offre alimentaire aux habitants. Ce marché, dont l'offre sera uniquement alimentaire, en privilégiant le bio, le local et les circuits courts, se tiendra avec une fréquence hebdomadaire le samedi matin de 8h00 à 13h00. Il occupera un linéaire de 24 mètres sur la place des Châtaigniers et accueillera une dizaine d'exposants qui ont déjà fait connaître leur enthousiasme quant à l'ouverture de ce marché.

Conformément à l'article L2224-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, les délibérations du Conseil municipal relatives à la création, au transfert ou à la suppression de halles ou de marchés communaux sont prises après consultation des organisations professionnelles intéressées qui disposent d'un délai d'un mois pour émettre un avis.

Dans l'avenant n° 3 tel qu'annexé à la présente délibération, les parties ont décidé de définir le nom du marché, le périmètre du marché et la délimitation des emplacements, les horaires du marché, les moyens humains, la gestion des déchets et du nettoyage.

Le Conseil municipal est donc sollicité afin d'acter le lancement du marché communal du « Bois de Gaumont » et de valider l'avenant n° 3 du contrat de concession encadrant ce nouveau marché.

ARTICLE 1 - ACTE la suspension du marché des portes de Villiers.

ARTICLE 2 - APPROUVE le lancement du marché de plein vent du « Bois de Gaumont » place des Châtaigniers, accueillant des commerces alimentaires et non alimentaires.

ARTICLE 3 - APPROUVE les termes de l'avenant n° 3 au contrat de concession relatif au marché d'approvisionnement de la Ville conclu entre la Ville de Villiers-sur-Marne et la société DADOUN Père & Fils tel qu'annexé à la présente délibération.

ARTICLE 4 - AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents et pièces relatifs à cet avenant, en précisant également que le marché est principalement un marché alimentaire.

M. LE MAIRE.- Merci Nassim. Cela ne veut pas dire que nous abandonnons le projet de marché dans les quartiers Politique de la Ville, mais nous attendrons que le projet de réhabilitation totale du magasin Grand Frais puisse se faire et nous l'étendrons devant la nouvelle entrée de Grand Frais qui sera devant l'Escale, et il y aura là un jour à définir avec la population un marché qui se tiendra une fois par semaine également. Mais il faudra attendre la réhabilitation totale de Grand Frais avec des travaux assez conséquents, un agrandissement de la surface et une double ouverture sur l'esplanade de l'Escale et derrière.

Je mets aux voix cette délibération.

Monsieur PIRUS.

M. PIRUS.- Je souhaite intervenir sur ce point.

Déjà, je suis résident depuis suffisamment longtemps au « Bois de Gaumont » pour avoir connu l'ancien marché qui, effectivement, n'était pas uniquement alimentaire, il y avait un fleuriste et je l'ai vu dépérir du fait de sa clientèle un peu plus âgée ; entre-temps, il s'est passé une génération, nous avons gardé le même maire, mais il s'est passé une génération, et nous pensons que les conditions sont réunies pour relancer ce marché. J'ai une réflexion et une question.

La réflexion ou le souhait c'est que cette initiative qui, je pense, va être très bien reçue par les habitants du quartier, soit le début d'une réhabilitation un peu plus large et ambitieuse de la place des Châtaigniers, donc c'est une première étape.

La question porte sur un point qui n'était pas clair dans votre réunion publique, je veux parler de la question de la présence d'un boulanger qui pouvait faire concurrence ou pas avec le projet de dépôt de pain. Je voulais savoir ce qu'il en était et mon avis personnel est que l'on peut faire cohabiter les deux offres et qu'il y aura une diversité d'offres. Je voulais savoir si vous aviez tranché sur ce sujet.

M. LE MAIRE.- Il y a eu des discussions effectivement après la réunion avec des personnes qui venaient du « Bois de Gaumont » qui m'ont interpellé et notamment celle qui tient le café, en me disant qu'elle faisait, elle, également du pain, et apparemment un bon pain. Je lui ai promis d'aller la voir, je pense que si elle veut, elle, développer éventuellement un dépôt de pain, car ce n'est pas une boulangerie, ce sera un dépôt de

pain fait par un boulanger, le matin midi et soir, la vente du pain doit se faire avec des normes extrêmement drastiques.

Pour l'instant, il ne s'est rien passé sur la vente du pain dans son établissement, mais il va falloir l'aider à voir si elle ne peut pas faire une structure à part pour vendre du pain. Je ne suis pas contre le fait d'aller dans son sens. Mais il faut aller voir simplement sur place si cela peut être réalisable. Pour l'instant, elle compense le fait qu'il n'y ait plus de boulangerie, même si la plupart des habitants du « Bois de Gaumont » qui étaient présents lors de la dernière réunion m'ont dit que, de doute façon, ils avaient une boulangerie, mais qu'ils n'allaient plus maintenant chercher le pain dans la boulangerie qui existait auparavant.

M. PIRUS.- Il n'y a pas forcément de contradictions entre un dépôt de pain qui a vocation à assurer le quotidien et une offre hebdomadaire qui peut être différenciée, qualitative, sans forcément concurrencer le dépôt de pain.

M. LE MAIRE.- Vous pensez qu'il faut maintenir les deux.

M. PIRUS.- Oui, je pense qu'il y a la place pour les deux et qu'effectivement, dans une offre qualitative au niveau de ce marché, on peut imaginer maintenir les deux. D'ailleurs, Monsieur DADOUN avait exprimé le fait que dans ce genre de situation les clients au final étaient les juges de paix. Si l'on applique cette approche qui me paraît être bonne, la meilleure offre subsiste.

M. LE MAIRE.- Très bien, je mets aux voix cette délibération.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui est pour ?

*Le conseil municipal, **APPROUVE**, à l'unanimité (34 pour), la délibération portant sur la suspension du marché des portes de Villiers, et le lancement du marché "du Bois de Gaumont" et la contractualisation de l'avenant n°3 au contrat de concession relatif aux marchés d'approvisionnement.*

Je vous remercie.

**N° 2022-06-20 - Incorporation de parcelles dans le domaine public communal
Monsieur Jean-Philippe BÉGAT**

M. BÉGAT.- Merci Monsieur le Maire. Je vais faire rapide. En fait, concernant toutes ces parcelles qui, aujourd'hui, ont été acquises par la Ville, un acte juridique doit être établi pour qu'elles deviennent classées véritablement dans le domaine public. Nous

avons eu des délibérations l'année dernière notamment dont vous devez vous souvenir, principalement pour le groupe SOS Santé, c'est justement pour la rue Entroncamento, la société du Grand Paris, SNCF Réseau, et puis un certain nombre de parcelles qui nous seront utiles pour l'élargissement de la rue Berteaux.

Voilà essentiellement ce que nous avons vu. Après, il subsiste trois ou quatre bricoles qui sont des élargissements de trottoirs ou des angles de rue.

Il vous est **PROPOSÉ DE PRONONCER** le classement et l'intégration de ces parcelles dans le domaine public.

M. LE MAIRE.- Merci.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui est pour ?

Le conseil municipal, **APPROUVE**, à l'unanimité (34 pour) la délibération portant sur l'incorporation d eparcelles dans le domaine public communal.

Je vous remercie.

**N° 2022-06-21 - Autorisation donnée au Maire de solliciter une aide financière auprès du Département au titre du plan 50 000 arbres pour le Val-de-Marne
Monsieur Jean-Philippe BÉGAT**

M. BÉGAT.- On n'en prendra que 49 999 pour Villiers ! Pour lutter contre le dérèglement climatique...

(Une intervention hors micro)

M. BÉGAT.- On pourrait les mettre chez vous en partie ! Je dis cela en plaisantant, mais cela s'adresse aussi aux particuliers, il faut le savoir.

Pour lutter contre le dérèglement climatique et ses effets, la hausse des températures, les îlots de chaleur de plus en plus fréquents, la sécheresse, les précipitations, tout ce que l'on connaît ces temps-ci, le Conseil départemental propose de mobiliser les collectivités, les acteurs des territoires et les habitants, afin de protéger et pérenniser le patrimoine arboré existant et de planter 50 000 nouveaux arbres d'ici à 2028, sur la mandature.

Cette végétalisation participera à la lutte contre les îlots de chaleur urbains, au développement de la trame verte et à la captation du carbone. Enfin, elle offrira de nouveaux espaces pour l'avifaune, concourant ainsi à la préservation de la biodiversité.

La Ville de Villiers-sur-Marne souhaite être partie prenante de ce plan, augmenter son patrimoine arboré arbustif. Les plantations concerneront des végétaux supplémentaires et non des renouvellements.

La subvention s'appliquera aussi bien pour des arbres ou arbustes tout juste âgés d'un an pour les jeunes plants, à plusieurs années pour les arbres tiges, qu'ils soient localisés en voirie ou dans les parcs et jardins.

Une attention sera portée sur l'origine du végétal, là où la situation le permet, afin de planter des végétaux locaux, originaires de la zone du bassin parisien nord.

Il vous est demandé d'**ADOPTER** cette opération et d'**AUTORISER** Monsieur le Maire à solliciter des subventions près du Département du Val-de-Marne.

ARTICLE UN - ADOPTE l'opération Plan 50 000 arbres pour le Val de France.

ARTICLE DEUX - Monsieur le Maire à solliciter une aide financière auprès du Départements du Val-de-Marne

ARTICLE TROIS - AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ces demandes et **DIT** que les crédits sont inscrits dans l'exercice 2022 et seront inscrits sur les futurs exercices concernés puisque nous ferons cela sur plusieurs années. Nous nous alignerons sur la pratique du Département qui le fait sur toute sa mandature.

M. LE MAIRE.- Très bien. Nous présenterons également un projet à la Commission Aménagement Développement durable et la discussion sera ouverte sur les espaces pour les plantations d'une partie de ces 50 000 arbres.

Madame CINCET.

Mme CINCET.- Désolée, mais je vais quand même prendre la parole, car nous ne pouvons pas laisser passer cela, même si évidemment nous sommes tous pour la plantation de nouveaux arbres. Je voulais juste dire deux mots, mais ce que j'avais prévu était plus long, vous voulez quand même lutter contre des îlots de chaleur urbains que vous avez vous-mêmes construits !

Peut-être réfléchissez en amont à un urbanisme plus équilibré. Je sais que c'est plus compliqué, mais c'est possible. Merci.

M. LE MAIRE.- C'est compliqué. Effectivement, d'un côté, on doit loger les personnes qui ont besoin d'être logées et, de l'autre, il nous faut satisfaire les espaces verts. Je sais que c'est un dilemme pour tous les maires.

Je mets aux voix cette délibération.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui est pour ?

*Le conseil municipal, **APPROUVE**, à l'unanimité (34 pour) la délibération portant sur l'autorisation donnée au Maire de solliciter une aide financière auprès du Département au titre du Plan 50 000 arbres pour le Val-de-Marne.*

Je vous remercie.

**N° 2022-06-22 - Constitution de servitudes de passage de canalisation de gaz sous le foncier rue Christophe Guinegagne
Monsieur Jean-Philippe BÉGAT**

M. BÉGAT.- Le Conseil municipal avait autorisé la cession du foncier de cette rue constituant actuellement une voie sans issue et desservant des places de stationnement d'une superficie d'environ 942 m² aux nouveaux constructeurs. Compte tenu de la présence de deux canalisations souterraines impactant le foncier cédé, l'une de transport de gaz au profit de GRTGaz, l'autre de Réseau Gaz de Distribution au profit de GRDF, il est nécessaire de mettre en place par acte notarié les servitudes relatives à ces canalisations, afin de régulariser la situation, de porter à la connaissance du futur propriétaire leur existence.

Les frais liés à la publication de ces actes seront à la charge des concessionnaires.

Considérant la nécessité d'informer toute personne de la présence de ces canalisations de gaz sous le foncier situé rue Christophe Guinegagne,

ARTICLE UN - DÉCIDE

- **D'APPROUVER** les dispositions relatives à l'existence de servitudes relatives aux canalisations de gaz au profit de GRTGaz et GRDF ainsi que la mise en place de la convention de servitudes.

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents à intervenir permettant leur mise en œuvre et notamment l'acte de publication de ces servitudes.

- Enfin, **DIT** que les frais liés à la publication de ces actes sont à la charge des concessionnaires.

Un plan vous présente ceci, mais ne donne pas le détail, car cela doit rester secret-défense. On a au moins le plan et surtout, il est rappelé que sur la partie en jaune, la cession, des arbres seront intégralement conservés. L'un d'entre eux doit disparaître, mais il sera replanté.

M. LE MAIRE.- Merci. Très bien. Monsieur MALEINE.

M. MALEINE.- Monsieur le Maire, chers collègues, je veux simplement procéder à une explication de vote. Mon groupe s'opposera à cette délibération, nous ne voulons pas de la constitution de servitudes de passage sous la rue Christophe Guinegagne, nous l'avons dit lors du Conseil municipal de février dernier, nous ne voulons tout simplement pas de la cession par la Ville de la rue à un promoteur immobilier. Nous continuons à dénoncer cette opération, vous ne vous contentez plus d'abattre les pavillons pour construire de nouveaux immeubles à Villiers, vous vous mettez désormais à vendre nos rues et à vous en prendre à notre domaine public routier communal. Nous le regrettons sachant que cette décision induit, je vous le rappelle, la suppression d'une trentaine de places de parking dans un quartier, les portes de Villiers, qui en manque déjà cruellement, nous vous l'avons dit, nous continuons à le rappeler. Cette privatisation de l'espace public nous apparaît absolument insupportable et par cohérence, nous voterons contre cette délibération.

M. LE MAIRE.- Monsieur MALEINE, je vous rappelle ce que j'ai dit la dernière fois. Nous avons été obligés d'enlever une quinzaine de véhicules en épave. C'est plus un parking qui sert aux épaves qu'à autre chose. Donc, aujourd'hui, cet espace qui était réservé aux véhicules ventouses délabrés va être remplacé par un très beau jardin paysager, nous gardons des arbres ; l'un est malheureusement malade, nous allons être obligés de le supprimer, mais c'est un espace vert qui va être à la place d'une rue bitumée. En général quand on est écologiste, on dit que remplacer du bitume par de la verdure est mieux que garder du bitume. Nous n'avons pas, Monsieur MALEINE, la même conception de l'écologie. Je le sais.

Je mets aux voix cette délibération.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui est pour ?

*Le conseil municipal, **APPROUVE**, à la majorité (28 pour - 3 contre (M. Frédéric MASSOT, Mme Yasmina BENBELKACEM, M. Quentin MALEINE) et 3 abstentions (M. Adel AMARA, Mme Virginie CINCET, Mme Nadine MOHAMMED) ; la délibération portant sur la constitution de servitudes de passage de canalisation de gaz sous le foncier rue Christophe Guinegagne.*

Je vous remercie.

N° 2022-06-23 – Approbation de la seconde version du contrat de relance du logement à l'échelle du Territoire Paris Est Marne & Bois entre l'État, le Territoire et la Ville de Villiers-sur-Marne

Monsieur Jacques-Alain BÉNISTI

M. LE MAIRE.- Comme je l'ai dit tout à l'heure, de la part de l'État, nous avons une décision qui, pour le budget, est importante ; en effet, l'État s'était engagé, vous le savez, à donner une subvention importante à la Ville de 900 000 € et l'État a décidé évidemment de la revoir à la baisse (ce n'est pas essentiellement à Villiers) à 738 000 €. Dans le budget évidemment, le manque à gagner est important (162 000 €). C'est la raison pour laquelle nous faisons cette délibération et d'ailleurs, le Territoire va être contraint dans les jours qui viennent également de délibérer pour revoir un peu tout le plan de relance que l'État avait fait.

ARTICLE UN – CONDAMNE le non-respect par l'État de ses propres engagements financiers qu'il avait pris dans la première version du contrat de relance, en baissant unilatéralement le montant de la subvention sans contrepartie dans les paramètres de calcul des logements éligibles, alors même que le budget communal avait été voté,

PREND ACTE de la délibération du Conseil de Territoire du 17 mai 2022 qui annule et remplace celle du 2 février 2022.

APPROUVE le nouveau contrat de relance du logement à l'échelle territoriale entre l'État, l'Établissement Public Territorial et les communes de Bry-sur-Marne, Champigny, Charenton, Fontenay-sous-Bois, Joinville, Maisons-Alfort, Saint-Maurice et Villiers-sur-Marne tel qu'annexé à la délibération

M'AUTORISE maintenant à signer ce contrat de relance du logement à l'échelle territoriale au nom de la commune et tout document y afférent

PRÉCISE que dans un délai de deux mois à compter de la transmission en Préfecture sa publication sa notification, cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux ou d'un recours contentieux.

C'est ce que je vous ai expliqué tout à l'heure.

M. MALEINE.- Je reconnais que je vois très mal comment nous pourrions nous prononcer sur cette délibération ce soir car aucun document relatif au contrat de relance de logement n'a été annexé, contrairement à ce que vous venez de dire, à la délibération. Nous ne connaissons pas les engagements qui sont pris par la Ville s'agissant notamment du nombre de logements qu'elle compte construire dans les années à venir. La note de synthèse n'en fait pas état.

Donc, nous ne pouvons pas autoriser le Maire à signer un contrat qui n'aura pas été soumis à notre lecture, d'autant plus que le dernier contrat territorial de relance du logement, je le rappelle, prévoyait d'accorder des permis de construire pour 600 nouveaux logements en moins d'un an, confirmant votre entêtement dans la politique de frénésie immobilière à laquelle vous vous livrez depuis tant d'années.

Nous vous demandons simplement de retirer cette délibération pour ce soir et de la soumettre lors d'un Conseil municipal ultérieur. Autrement, vous ne seriez pas en conformité avec l'article L2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit, je vous le rappelle, que les Conseillers municipaux doivent disposer d'une information suffisante leur permettant de remplir leur mandat et que la note de synthèse doit préciser les motifs, les conditions et la portée de la décision que le Conseil municipal est appelé à prendre.

Je vous remercie de bien vouloir retirer cette délibération.

M. LE MAIRE.- Nous prenons quand même la délibération, puisque nous avons besoin de l'argent, c'est important. Je sais que ce n'est pas important pour vous, mais cela l'est pour le budget de la Ville. Nous vous ferons apporter dès demain le document que vous demandez.

Nous votons aujourd'hui, car si nous ne votons pas aujourd'hui, nous n'aurons pas les 738 €. Si vous ne votez pas cette délibération aujourd'hui, vous porterez la responsabilité qu'on n'ait pas les 738 000 €.

Quand vous parlez de 600 logements, une fois de plus, Monsieur MALEINE, vous mentez, les 600 logements dont vous parlez, sont effectués sur plusieurs années, arrêtez de mentir. Vous ne cessez de mentir complètement et par votre ton de premier élève de la classe, vous voulez faire entendre des choses qui sont fausses.

Ne votez pas cette délibération et vous porterez la responsabilité de ce que vous dites. Je mets aux voix cette délibération.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui est pour ?

*Le conseil municipal, **APPROUVE**, à la majorité (28 pour - 3 contre (M. Frédéric MASSOT, Mme Yasmina BENBELKACEM, M. Quentin MALEINE) et 3 abstentions (M. Adel AMARA, Mme Virginie CINCET, Mme Nadine MOHAMMED), la délibération portant sur l'approbation de la seconde version du contrat de relance du logement à l'échelle du Territoire Paris Est Marne&Bois entre l'Etat, le Territoire et la Ville de Villiers sur Marne.*

Je vous remercie.

Nous avons au moins une quasi-unanimité dans les décisions responsables.

Questions diverses

M. LE MAIRE.- Monsieur AMARA.

M. AMARA.- La majorité municipale a fait le choix de changer le règlement intérieur du périscolaire et du scolaire lors de la dernière séance, le 19 mai 2022 pour, je cite, garantir la sécurité des enfants.

Au précédent Conseil municipal, vous ne m'avez pas laissé aller au bout de mon propos, c'est dommage, cela vous aurait peut-être évité un rassemblement de parents ce soir devant le Conseil municipal.

Cette délibération à laquelle « Villiers à Venir » seul s'est opposé, a pour conséquence :

1) La fréquentation du centre de loisirs sans réservation même surtaxée n'est plus possible.

2) Vous instaurez un nombre limité de places malgré le besoin de la population et contrairement à ce que vous dites ici et dans votre courrier, c'est vérifié et vérifiable, ni Fontenay-sous-Bois, ni Chennevières, ni Champigny ne se trouvent dans notre situation, des contrevérités de votre part parmi tant d'autres.

3) La réservation dans le vide est surtaxée, on ne comprend pas en quoi cette mesure règle le problème de l'encadrement.

Je vous l'accorde, au niveau national, il y a un manque d'animateurs et d'animatrices, comme il y a un manque de professeurs, de médecins, d'infirmières et d'infirmiers. Nous n'allons pas faire ici le débat national, mais il est utile de rappeler que vous avez votre part de responsabilité dans cette situation notamment par votre soutien constant...

M. LE MAIRE.- Ah bon ! Sur le plan national ?

M. AMARA.- en tant que député aux politiques d'austérité et de casse du service public au cours de votre carrière.

M. LE MAIRE.- On reste dans le domaine communal.

M. AMARA.- Bref, il y a une pénurie nationale, mais la question qui se pose est la suivante : que fait la Ville pour répondre à cette problématique ?

La pénurie nationale ne peut pas tout expliquer et camoufler votre manque d'anticipation, car force est de constater que localement l'impact sur Villiers est plus fort que sur les villes voisines. C'est factuel.

Cette réalité démontre la défaillance de votre stratégie RH et dans votre politique périscolaire incarnée par vous et Madame CHÉTARD, adjointe à l'enfance et la restauration scolaire depuis 2008.

Cela traduit une carence dans vos propositions en matière d'accompagnement à la formation et de stabilité contractuelle qui permet d'étoffer les équipes, de les fidéliser et *in fine* de répondre aux besoins de la population en matière d'accueil au centre de loisirs.

Aujourd'hui, nous sommes face à un choix clair, soit vous proposez un service public digne qui répond à la demande des Villiérains, soit vous tombez dans le fatalisme et vous démontrez votre incapacité à garantir un service utile à la population. Dans la mesure où cette modification du règlement intérieur répond faussement au problème posé, à savoir le problème d'encadrement, nous vous proposons :

1) de cesser vos discours culpabilisant les parents faisant fi de leurs contraintes, comme si ces derniers prenaient plaisir à ne pas se préinscrire,

2) de suspendre cette mesure et lancer très rapidement une campagne de job d'été pour pallier l'urgence et recruter rapidement des animateurs, ce que vous avez déjà fait en 2006 ou 2007. Je m'en souviens vaguement car j'en avais moi-même bénéficié à l'époque, et vous étiez déjà Maire de la Ville.

3) de réévaluer les salaires notamment des vacataires, des contractuels et payer les stagiaires BAFA qui effectuent actuellement à Villiers leur stage pratique bénévolement. Comme attractivité, il faut dire qu'on a connu mieux.

Enfin, 4) de réévaluer les contrats des animateurs pour être attractifs et en recruter davantage.

Ce sont des leviers qu'il suffit de mobiliser pour augmenter de fait la capacité d'accueil car je rappelle qu'il y a une demande.

M. LE MAIRE.- Merci Monsieur AMARA de ces explications. Je ne vais pas redire tout ce que j'ai dit, mais je voudrais vous remercier car vous êtes le seul de l'opposition à avoir dit que c'était un problème national. Très bien.

Donc, effectivement, Monsieur AMARA vous me demandez de régler un problème national, ce qui est bien, d'accord, mais je ne suis plus Député. Je suis Député Honoraire, je garde le titre, mais je ne siège pas à l'Assemblée Nationale. C'est peut-être un scoop pour vous, mais c'est une réalité. J'aurais bien voulu essayer de régler ce problème qui est un problème national, comme vous l'avez très justement dit et je vous

en remercie, à l'Assemblée Nationale, sauf que je ne suis plus à l'Assemblée Nationale et je ne peux plus le régler au niveau national.

Donc, nous sommes obligés, et vous avez eu raison de le dire, de nous débrouiller tout seul effectivement. Vous avez cité la ville de Chennevières qui aujourd'hui a nettement moins d'enfants à amener dans les centres de loisirs, mais, aujourd'hui elle connaît un vrai problème concernant le mois de septembre car il lui manque la moitié de ses animateurs pour le mois de septembre. Ce problème national est un problème qui peut agir aussi bien pour le problème d'animateurs dans la période juillet et août, mais aussi dans toutes les activités de l'année. C'est un problème qui doit être effectivement réglé au niveau national pour ne pas laisser les maires se débrouiller tout seul avec cette problématique.

Concernant la réévaluation des contrats, je ne vais pas redire ce que j'ai dit à Monsieur MALEINE, c'est-à-dire qu'on peut le faire sur les titulaires et on le fait, mais on ne peut pas le faire sur les contractuels, non.

Sur les emplois d'animateurs, on ne peut pas le faire. On pérennise un socle de nos différents animateurs, en leur donnant des activités en plus de la partie juillet, août également toute l'année. Là effectivement, on arrive à faire en sorte de ne pas avoir de problème avec eux et on instaure d'ailleurs, grâce ces titulaires qui peuvent avoir le RIFSEEP, des primes pour les pérenniser et faire en sorte qu'ils ne posent pas de problème en disant : « Je décide à un moment donné d'arrêter le contrat ».

Comme je l'ai dit aussi, des villes ne font pas l'effort que nous faisons en la matière. Prenons un cas concret comme j'ai dit tout à l'heure, la Ville du Plessis-Trévisé que vous connaissez qui a 20 000 habitants, combien y a-t-il d'enfants entre juillet et août qui vont être accueillis ? 91 ! Nous en avons 660 aujourd'hui à Villiers. Si vous voulez que l'on fasse des comparaisons par rapport aux autres villes, je suis d'accord pour les faire.

La Ville a toujours fait l'effort, et c'est toujours une des priorités de la Ville concernant tous ses actes pour les enfants. Là, nous rencontrons un problème national, que nous n'avons pas vu venir, que personne n'a vu venir et que nous allons essayer de régler.

(Une intervenante hors micro).- En avril...

M. LE MAIRE.- C'est maintenant avril. C'est cette année que nous avons vu le problème. Dans les années passées, nous n'avions jamais de problème, mais ne vous inquiétez pas, vous me connaissez, le problème va être réglé comme d'habitude.

Dans la Ville, nous avons des tonnes de problèmes, à chaque fois, j'arrive à les régler et là j'y arriverai aussi.

En tout cas, je vous souhaite à vous toutes et à vous tous de passer surtout de bonnes vacances, profitez bien, et revenez-nous dispos, épanouis et en pleine forme.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30.

Le Secrétaire de Séance
Evelyne DORIZON



Le Président de la Séance
Jacques Alain BÉNISTI
Maire

